
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 mai 2022
13 h**

**Séance tenue le lundi 16 mai 2022
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

M. Benoit Dorais, Mme Vicki Grondin, Mme Gracia Kasoki Katahwa, Mme Vana Nazarian et Mme Magda Popeanu

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Coordinatrice – soutien au conseil municipal et au conseil d'agglomération

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha:ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Avant de débiter les travaux, la présidente du conseil, au nom du conseil municipal, souhaite dédier une minute de silence à Nicole Boily, décédée le 2 mai dernier. Mme Boily a participé à la création des CPE et elle a été la première coordinatrice de la Fédération des femmes du Québec et la première présidente du Conseil des Montréalaises. La présidente du conseil poursuit et indique que Nicole Boily a toujours défendu la participation des femmes à la vie démocratique, notamment en rapprochant la société civile et le milieu associatif du monde de la recherche et de l'administration publique. Au nom du conseil municipal, Mme Musau Muele offre ses condoléances à la famille et aux proches de cette bâtisseuse du Québec moderne.

Puis, Mme Musau Muele remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement. Elle souligne la poursuite du conseil municipal en présentiel dans le respect des mesures sanitaires en place, et dépose un nouveau plan de banquette. La présidente du conseil dresse ensuite une liste des célébrations internationales et des anniversaires des personnes élues pour le mois de mai :

Célébrations du mois de mai

- 1^{er} au 31 mai : suivant l'adoption par le conseil municipal de la motion proposée par l'opposition le 26 avril dernier et adoptée à l'unanimité, nous soulignons pour la première fois le Mois du patrimoine juif;
- 1^{er} au 31 mai : Mois du patrimoine asiatique;
- 1^{er} mai : Journée internationale des travailleuses et des travailleurs;
- 16 mai : Journée internationale du vivre ensemble dans la paix - particulièrement dans le contexte de la guerre en Ukraine;
- 17 mai : Journée internationale de la lutte contre l'homophobie, la lesbophobie, la transphobie et la biphobie;
- 21 mai : Journée internationale de la diversité culturelle pour le dialogue et développement;
- 23 mai : Journée nationale des patriotes;
- 29 mai au 4 juin : Semaine nationale de l'accessibilité

Anniversaires des élus-es du mois de mai

- M. Richard Deschamps
- M. Robert Beaudry
- M. Jérôme Normand
- Mme Magda Popeanu
- M. Sterling Downey
- M. Jocelyn Pauzé.

Pour terminer, la présidente du conseil souligne l'élection du conseiller Alan DeSousa à titre de président du Fonds municipal Vert de la Fédération canadienne des municipalités.

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention et souhaite une excellente séance à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Itinérance à Montréal – Quelles sont les actions concrètes que l'Administration va mettre de l'avant dans les prochaines semaines et d'ici la fin de l'année pour remédier à cette crise en lien avec les rapports de l'Ombudsman et de la vérificatrice générale? / Reformule sa question en insistant sur l'arrivée de l'été et de la nécessité d'un plan d'action
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Itinérance à Montréal – Souhaite que l'Administration agisse rapidement dans ses champs de compétence / Reformule sa question notamment en lien avec une plainte déposée par des citoyens dans le quartier Milton-Parc
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Sécurité publique à Montréal – Demande que la stratégie de prévention envisagée par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) qui a été partagée avec le gouvernement du Québec soit également partagée au conseil municipal / Reformule sa question en insistant sur le partage du plan de prévention du SPVM en matière de sécurité publique

La présidente du conseil, Mme Martine Musau, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris

qui rappelle que les membres du conseil doivent s'adresser à la présidente lors de leurs interventions. La présidente du conseil abonde dans le sens du leader de la majorité et le remercie pour son intervention.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Aimerait le point de vue de l'Administration concernant l'article 114 du projet de loi 96 du gouvernement du Québec / Est-ce que l'Administration a analysé l'impact juridique de ce projet de loi et est-ce qu'une présentation de cette analyse pourrait avoir lieu au conseil municipal?
Mme Alba Zuniga Ramos	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Souhaite un état des lieux concernant les demandes formulées depuis près de quatre ans par les élus-es au sujet de la problématique du harcèlement dans le transport en commun à Montréal / Reformule sa question en citant la recherche d'avril 2021 du Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CÉAF) concernant les impacts du harcèlement de rue

À 13 h 39,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (M. Sophie Mauzerolle)	Quel est le calendrier de livraison pour une desserte en transport en commun destinée aux populations de Montréal-Nord, Saint-Léonard et Rivière-des-Prairies? / Est-ce que l'Administration a l'assurance que les projets à venir et à l'étude verront le jour?
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Est-ce que l'Administration va remédier à la situation des infrastructures routières, de la réfection de la chaussée et du colmatage des nids-de-poule? / Est-ce que cette problématique est une priorité budgétaire et une priorité de réalisation?
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Est-ce que l'Administration va densifier davantage la métropole?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 55.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CM22 0533

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2022 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant le point 7.12.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM22 0534

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 avril 2022

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 avril 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 12 mai 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022
-

CM22 0535**Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Étude du droit de vote pour les résident-es permanent-es - rapport et recommandations »**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Étude du droit de vote pour les résident-es permanent-es – rapport et recommandations », et ses recommandations, et le conseil en prend acte.

04.04 1229514027

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Aucune résolution déposée.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Marie-Andrée Mauger pour Mme Stephanie Valenzuela

- d'une réponse de Mme Marie-Andrée Mauger à la question de Mme Stephanie Valenzuela concernant le point 80.01 (20.46), du conseil municipal du 25 avril 2022 – Accorder un contrat à Englobe Corp. pour les travaux de réhabilitation environnementale des parcelles A et C de l'ancienne usine Solutia dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 17 252 330,79 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15635 (3 soum.)

Par Mme Maja Vodanovic pour M. Abdelhaq Sari

- Dépôt d'une réponse de Mme Maja Vodanovic à la question de M. Abdelhaq Sari concernant le point 20.10, du conseil municipal du 25 avril 2022 – Conclure une entente-cadre avec Les Bicycles Quilicot inc. pour l'acquisition de vélos « Marin Bobcat Trail 5 » pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de trois ans - Montant estimé de l'entente : 424 947,60 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19103 (1 soum.)

Par Mme Maja Vodanovic pour M. Dominic Perri

- Dépôt d'une réponse de Mme Maja Vodanovic à la question de M. Dominic Perri concernant le point 20.18, du conseil municipal du 25 avril 2022 – Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation de deux conduites d'eau de 450 mm dans l'axe du pont de la Concorde - Dépense totale de 11 075 696,19 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10385 (3 soum.)

Par Mme Sophie Mauzerolle pour M. Julien Hénault-Ratelle

- Dépôt d'une réponse de Mme Sophie Mauzerolle à la question de M. Julien Hénault-Ratelle au point 6.01 du conseil municipal du 25 avril 2022, et qui souhaite obtenir davantage d'informations quant aux heures de travail sur les chantiers en lien avec la réparation du bris de conduite sur le boulevard de Maisonneuve
-

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 avril 2022.
-

CM22 0536

Dépôt du rapport annuel 2021 de la vérificatrice générale de la Ville

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport annuel 2021 de la vérificatrice générale de la Ville, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 14 h, le lundi 16 mai 2022, le leader de la majorité, M. Alex Norris, informe les membres du conseil que l'étude du point 7.02 est suspendu, conformément à la résolution CM11 0184 adoptée lors de l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2011, qui prévoit la tenue d'un comité plénier d'une durée de 90 minutes, le mardi matin suivant le dépôt du rapport, soit le 17 mai 2022, tout de suite après les périodes de questions du public et des membres du conseil.

La proposition est agréée.

CM22 0537

Dépôt du bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2021

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2021, et le conseil en prend acte.

07.03 1220717003

CM22 0538

Dépôt du rapport d'activité 2021 du Conseil des Montréalaises

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport d'activité 2021 du Conseil des Montréalaises, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1227721001

CM22 0539

Dépôt du rapport d'activité 2021 du Conseil jeunesse de Montréal

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport d'activité 2021 du Conseil jeunesse de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1227181003

CM22 0540

Dépôt du rapport d'activité 2021 du Conseil interculturel de Montréal

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport d'activité 2021 du Conseil interculturel de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1229404003

7.07 Déclaration d'intérêts pécuniaires - Voir l'annexe au procès-verbal.

CM22 0541

Dépôt du rapport du greffier relatif à la formation des élus-es sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport du greffier relatif à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale suivie par tous les membres du conseil municipal et des conseils d'arrondissement à la suite de l'élection du 7 novembre 2021, et le conseil en prend acte.

07.08 1221615002

7.09 Dépôt du procès-verbal de correction pour le règlement 22-015 (CM22 0384), adopté lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 mars 2022

CM22 0542

Dépôt du rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal sous le format « Ville » du rapport financier consolidé audité produit sur les formules prescrites par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des documents non audités « Reddition de comptes financière » et « Faits saillants », pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal sous le format « Ville », le rapport financier consolidé audité produit sur les formules prescrites par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation ainsi que les documents non audités, « Reddition de comptes financière » et « Faits saillants » pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.10 1220029003

CM22 0543

Dépôt du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers et les documents complémentaires pour l'année fiscale 2021

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport du comité d'audit de la Ville sur l'examen des états financiers et les documents complémentaires pour l'année 2021, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.11 1227665003

CM22 0544

Ajout - Dépôt du rapport du Bureau de l'inspecteur général intitulé « Rapport sur la passation et l'exécution de contrats de services professionnels par la Société de transport de Montréal »

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport du Bureau de l'inspecteur général intitulé « Rapport sur la passation et l'exécution de contrats de services professionnels par la Société de transport de Montréal », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.12 (Ajout)

8 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

Aucun rapport déposé

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

CM22 0545

Déclaration pour souligner la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Attendu que la Fondation Émergence lançait, en 2003, la première Journée nationale contre l'homophobie, devenue Journée internationale, le 17 mai 2006;

Attendu que la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie est soulignée chaque année le 17 mai, puisque cette date correspond à la date à laquelle l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a retiré, en 1990, l'homosexualité de la liste des maladies mentales;

Attendu que le terme transphobie a été ajouté en 2014 au nom de la Journée internationale contre l'homophobie, pour en faire la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

Attendu que toutes les citoyennes et tous les citoyens de la Ville de Montréal bénéficient des droits fondamentaux proclamés et garantis par la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (1975) et par la Charte canadienne des droits et libertés (1982);

Attendu que la Ville de Montréal a adopté sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* en 2005, dont un des principes et des engagements est de combattre toutes les formes de discriminations, notamment celles fondées sur le sexe et sur l'orientation sexuelle;

Attendu qu'en avril 2021, la Ville de Montréal a modifié sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* pour y inclure les discriminations fondées sur l'identité et l'expression de genre, la lesbophobie et la transphobie, parmi les formes de discriminations qu'elle combat;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en 2007, la Déclaration de Montréal sur les droits des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transsexuelles, proclamée lors de la clôture de la Conférence internationale des droits des LGBT, qui avait lieu à Montréal en 2006;

Attendu que la Ville de Montréal a mené, en 2019, une consultation publique à laquelle plus de 3300 personnes ont participé afin de connaître les besoins et les enjeux vécus par la population LGBTQ2+ montréalaise;

Attendu qu'à la suite de cette consultation, la Ville de Montréal a annoncé une première série d'engagements municipaux LGBTQ2+;

Attendu que la Ville de Montréal agit en matière de formation des employés municipaux et des policiers, de création d'outils de sensibilisation et de lignes directrices, d'amélioration de la prise en compte des enjeux et des besoins des communautés LGBTQ2+ dans les services de la Ville et les arrondissements par l'application de l'ADS+, et de soutien à des initiatives communautaires venant en aide aux populations LGBTQ2+ plus vulnérables et à risque de vivre de l'exclusion sociale;

Attendu qu'en 2021, en collaboration avec la Fondation Émergence, la Ville de Montréal a lancé la Boîte à outils LGBTQ2+ à l'attention de ses employés et a formé aux enjeux de diversité sexuelle et de genre plus de 300 employés municipaux et policiers;

Attendu qu'en mai 2022, la Ville de Montréal est devenue la première Ville en Amérique du Nord à adhérer au réseau international Rainbow Cities Network, dont la mission est de mettre en relation les responsables civils des administrations locales, les décideurs politiques et les experts du monde entier afin de faciliter un échange sur les meilleures pratiques qui conduisent à l'amélioration des politiques LGBTQ2+ existantes;

Attendu que Rainbow Cities Network et ses villes membres s'efforcent de garantir les droits sexuels des personnes à l'aide de politiques publiques innovantes dans leurs villes respectives;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, le 17 mai 2021, une déclaration officielle au conseil municipal qui visait notamment à reconnaître l'importance du Village ainsi qu'à réaffirmer l'importance du devoir de mémoire en soutenant la création d'un lieu-hommage visant à célébrer les luttes, les avancées et la résilience des populations LGBTQ2+ en rappelant les moments clé de leur histoire, tout en saluant la mémoire des victimes de crimes haineux visant les communautés LGBTQ2+;

Il est proposé par Mme Josefina Blanco

appuyé par M. Robert Beaudry
M. Alex Norris
M. Sterling Downey
M. Benoit Langevin
M. Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai 2022 et sensibilise la population à l'importance de lutter contre toutes les formes de discriminations, à l'encontre de nos concitoyennes et de nos concitoyens LGBTQ2+;
- 2- s'engage à lutter contre toutes les formes de discriminations et de violences homophobes, transphobes, lesbophobes dans l'espace public et à soutenir des initiatives communautaires en prévention;
- 3- fasse rayonner ses réalisations et s'inspire des bonnes pratiques en matière de politiques et d'engagements municipaux au sein du réseau international Rainbow Cities Network, en tant que première Ville nord-américaine et francophone au sein du réseau;
- 4- s'engage à poursuivre ses actions, en cohérence avec ses engagements municipaux LGBTQ2+;
- 5- réaffirme son appui à la démarche de création d'un lieu-hommage visant à célébrer les luttes, les avancées et la résilience des populations LGBTQ2+.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Josefina Blanco pour la présentation de la Déclaration.

Mme Blanco souligne d'entrée de jeu quelques dates importantes depuis que la Fondation Émergence lançait, en 2003, la première Journée nationale contre l'homophobie. Elle rappelle qu'aucune forme de discrimination n'a sa place à Montréal, et qu'il faut agir au quotidien pour combattre les injustices. Mme Blanco mentionne les efforts déployés par la Ville de Montréal sur ces enjeux, notamment la tenue d'une consultation publique, les engagements de la Ville qui s'ensuivirent et la mise en place de plusieurs mesures pour contrer ces discriminations.

En conclusion, la conseillère Blanco mentionne l'importance du devoir de mémoire en soutenant la création d'un lieu-hommage pour les populations LGBTQ2+, et invite les membres du conseil à adopter cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie Mme Blanco et cède ensuite la parole respectivement aux conseillers Serge Sasseville et Robert Beaudry et à la conseillère Stephanie Valenzuela.

Le conseiller Serge Sasseville prend la parole et affirme entre autres que son orientation sexuelle n'a jamais constitué un obstacle dans sa vie privée, ni dans sa vie professionnelle, mais qu'il n'en est pas ainsi pour d'autres membres de la communauté LGBTQ2S+, dont certains demeurent aux prises avec de la discrimination. M. Sasseville poursuit et souligne que nous sommes tous égaux et que nous avons tous le droit de vivre dans une société ouverte et inclusive qui privilégie le vivre-ensemble. En terminant, il invite les membres du conseil à signer une pétition en ligne que l'on trouve sur le site web de la Fondation Émergence.

Le conseiller Robert Beaudry prend ensuite la parole et remercie tout d'abord la conseillère Josefina Blanco pour cette Déclaration. M. Beaudry précise qu'à titre de conseiller du Village, il est primordial pour lui d'appuyer cette Déclaration, et que c'est un honneur de représenter ce quartier emblématique de Montréal. M. Beaudry souligne également que la diversité représente un élément phare de Montréal, et que personne ne devrait subir d'injustice en raison de son orientation de genre ou sexuelle. Enfin, le conseiller Beaudry invite l'ensemble des membres du conseil à voter à l'unanimité pour l'adoption de cette Déclaration et souligne le travail inlassable des organismes œuvrant dans le milieu.

À son tour, la conseillère Stephanie Valenzuela prend la parole et réitère le soutien indéfectible d'Ensemble Montréal à la cause des personnes victimes de discrimination en raison de leur sexe, de leur genre ou de leur orientation sexuelle. Il est du devoir des élus-es de porter attention aux conditions de vie et à l'appartenance de leurs concitoyens-nes, en plus de faire confiance et d'écouter avec la plus grande ouverture. Mme Valenzuela indique également que l'enjeu de l'homophobie et de la transphobie est reconnu et mieux compris dans les politiques municipales, notamment grâce à une consultation publique tenue en 2019 sur les enjeux vécus par la population LGBTQ2+.

Mme Valenzuela conclut sa prise de parole en insistant sur l'aspect fondamental de cette Journée internationale pour la Ville de Montréal car il s'agit entre autres d'une occasion pour sensibiliser davantage les citoyens-nes à ces discriminations, tout en étant un prélude aux événements qui se dérouleront cet été à Montréal, notamment la 24^e édition de la Conférence internationale sur le SIDA et le festival Fierté Montréal.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie MM. Sasseville et Beaudry, de même que Mme Valenzuela pour leurs interventions.

À 15 h, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 22, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle.

Le conseiller Hénault-Ratelle prend la parole et fait un bref historique ayant mené à cette Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, rappelant qu'il s'agit d'une initiative de l'organisme montréalais Fondation Émergence. M. Hénault-Ratelle poursuit et fait mention notamment que la communauté LGBTQ2+ subit encore de nombreuses injustices, alors que selon un sondage mené en 2021 auprès de jeunes membres de la communauté LGBTQ2+, 45% ont sérieusement envisagé une tentative de suicide et que 14% ont fait une tentative, démontrant ainsi la détresse que vivent ces jeunes en raison de la discrimination à leur égard. En guise de conclusion, le conseiller Hénault-Ratelle précise également l'importance de cette Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie pour démontrer notre inclusion et notre ouverture envers tous. M. Hénault-Ratelle désire ajouter son nom à titre d'appuyeur à cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie M. Hénault-Ratelle et cède ensuite la parole au conseiller Craig Sauvé.

Le conseiller Sauvé prend la parole et met de l'avant notamment les droits des membres de la communauté LGBTQ2+ en tant que droits humains. Il est également d'avis que cette Déclaration constitue un pas dans la bonne direction, bien qu'il reste encore beaucoup de travail à faire, par exemple aux États-Unis où plusieurs lois discriminatoires envers les communautés LGBTQ2+ sont adoptées. Pour terminer, le conseiller Sauvé précise qu'il faut poursuivre les efforts en insistant sur tout le travail à accomplir et le caractère urgent de ces enjeux.

La présidente du conseil remercie M. Sauvé pour son intervention et indique que les noms des conseillers Alex Norris, Sterling Downey et Benoit Langevin seront ajoutés à titre d'appuyeurs.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM22 0546

Déclaration visant à affirmer l'importance de sauver les Centres d'éducation populaire de Montréal

Attendu que l'éducation populaire a été reconnue par l'UNESCO, en 2015, comme l'un des trois piliers de l'apprentissage et de l'éducation des adultes, aux côtés de la formation générale et de la formation professionnelle;

Attendu qu'il existe 6 Centres d'éducation populaire (CEP) établis depuis les années 1970 dans des quartiers montréalais à forte concentration de pauvreté et qu'ils viennent en aide à des milliers de familles réparties dans les quartiers les plus défavorisés de Montréal;

Attendu que les CEP ont pour mission d'offrir un lieu d'appartenance, d'entraide, de solidarité, d'apprentissages divers et d'implication citoyenne dans une perspective d'amélioration des conditions de vie de leurs membres;

Attendu que certains centres ont développé des cours de francisation et d'intégration pour les personnes immigrantes, contribuant ainsi à favoriser l'intégration sociolinguistique et culturelle des personnes immigrantes et leur participation citoyenne et sociale;

Attendu que la pandémie de la COVID-19 a exacerbé les inégalités sociales déjà présentes, renforçant l'importance vitale de l'action des CEP;

Attendu que les CEP sont reconnus par la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue *Apprendre tout au long de la vie*, ainsi que par la Politique québécoise de la réussite éducative;

Attendu que la Ville a adopté la Politique montréalaise pour l'action communautaire ainsi que la Politique de développement social : *Montréal de tous les possibles!*, qui visent entre autres à reconnaître l'apport des organismes communautaires à lutter contre la pauvreté et à soutenir la collaboration entre les réseaux de partenaires;

Attendu que selon les derniers résultats détaillés du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA), 53 % des Québécoises et des Québécois de 16 à 65 ans n'atteignent pas le niveau 3 en littératie;

Attendu que selon une étude de la Fondation pour l'alphabétisation dévoilée le 3 mai 2022, la coexistence de défis de littératie et de faibles revenus donne lieu à une tempête sociale parfaite et que le croisement de ces deux données conduit à un indice de grande vulnérabilité;

Attendu que 6 % de la population québécoise combine ces deux facteurs et que c'est à Montréal que l'indice de grande vulnérabilité est le plus élevé, avec 8,6 % et plus de 10 % dans certains quartiers défavorisés;

Attendu que les CEP se retrouvent dans une situation de précarité sans précédent et que leur existence est à risque;

Attendu que InterCEP regroupe les six CEP de l'île de Montréal soit, Le Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri (CÉDA), le Carrefour d'éducation populaire Pointe-Saint-Charles, le Comité social Centre-Sud (CSCS), les Ateliers d'éducation populaire du Plateau, le Pavillon d'éducation populaire (PEC) et le Centre éducatif communautaire René-Goupil (CECRG);

Attendu que les six CEP de Montréal sont hébergés dans des locaux excédentaires du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et vivent des enjeux financiers importants qui les mettent à risque de fermeture dès juillet 2022;

Attendu que InterCEP demande au ministère de l'Éducation du Québec un financement à long terme permettant de couvrir les frais d'opération et le loyer ainsi que les sommes nécessaires pour compléter les travaux de réfection des six Centres d'éducation populaire afin de leur permettre de demeurer dans leur bâtiment respectif;

Attendu que, dans son mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, en 2020, la Ville de Montréal a recommandé au gouvernement du Québec de prévoir des mesures permanentes pour répondre aux difficultés financières et d'occupation de locaux des Centres d'éducation populaire;

Il est proposé par Mme Josefina Blanco

appuyé par Mme Dominique Ollivier
Mme Alia Hassan-Cournol
M. Richard Deschamps

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- exprime sa solidarité avec les Centres d'éducation populaire et réaffirme l'importance de leur maintien à Montréal;
- 2- appuie la demande de InterCEP et réclame au gouvernement du Québec de prévoir des mesures permanentes pour répondre aux difficultés financières et d'occupation de locaux des Centres d'éducation populaire;
- 3- souligne le caractère essentiel des Centres d'éducation populaire afin de renforcer la solidarité et l'inclusion sociale dans la métropole.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Josefina Blanco pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, la conseillère Blanco mentionne qu'il y a six Centres d'éducation populaire à Montréal (CEP) et explique quelle est leur mission et quels services ils offrent à la population, notamment des cours de francisation. Mme Blanco fait part de son expérience personnelle, ayant elle-même eu recours aux services du CEP du Plateau lors de ses premières années à Montréal alors qu'elle ne parlait pas français. Mme Blanco souligne entre autres l'impact positif et inestimable que ce Centre a eu dans sa vie et celle de ses enfants, du sentiment d'appartenance qu'elle a pu y développer envers Montréal et de la multitude de services qu'elle a pu obtenir en fonction de ses besoins. Plus tard, elle s'est également engagée à titre de bénévole pour offrir ses services.

Mme Blanco poursuit et indique que la pandémie a exacerbé les inégalités sociales déjà bien présentes dans la société, renforçant l'importance vitale des CEP. Elle confirme la mobilisation qui est en cours afin d'obtenir l'aide du gouvernement et sauver les CEP. En conclusion, la conseillère Blanco réitère l'importance des CEP à Montréal et invite les membres du conseil à voter à l'unanimité pour l'adoption de cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie la conseillère Josefina Blanco pour son intervention et cède la parole respectivement au conseiller Benoit Langevin, à la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier, et aux conseillers Craig Sauvé et Richard Deschamps.

Le conseiller Benoit Langevin prend la parole et souligne tout d'abord la touchante intervention de la conseillère Josefina Blanco. Puis, M. Langevin mentionne notamment que les inégalités sont toujours bien présentes dans la société, mais que les CEP sont remplis de ces personnes qui ont toujours à cœur d'aider les plus démunis et de faire une différence dans la vie des autres. M. Langevin explique la situation précaire dans laquelle se retrouvent les six CEP en raison de l'augmentation des coûts de loyer. Enfin, le conseiller Langevin espère que le milieu public fera sa part afin de les soutenir au moment où ils en ont le plus besoin. Il rappelle qu'investir en éducation ne doit pas être perçu comme une dépense, mais bien comme un investissement.

À son tour, la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier, prend la parole et indique notamment que la mobilisation pour sauver les CEP existe depuis plusieurs années. Pour certaines personnes, il s'agit d'une question de dignité humaine. Elle fait référence à tous les services offerts par les CEP et croit que c'est aussi une façon ou un endroit pour bien des gens d'y trouver un repère. Mme Ollivier se réjouit du consensus qui règne au sein du conseil à l'effet que le combat pour sauver les CEP doit être réglé. En terminant, elle insiste sur la nécessité d'interpeller le gouvernement afin de reconnaître cette forme d'apprentissage et sur les multiples impacts positifs dans la vie des gens qui en ont le plus besoin.

Puis, le conseiller Craig Sauvé enchaîne en prenant l'exemple des deux centres d'éducation populaire qui sont présents dans le district qu'il représente; il avoue qu'il est à même de voir l'impact positif de ces centres qui offrent notamment des cours d'alphabétisation et d'apprentissage des technologies. M. Sauvé souligne également le dévouement inouï des bénévoles qui œuvrent au sein des CEP malgré le peu de ressources dont ils disposent. Il conclut en souhaitant que la Déclaration soit adoptée à l'unanimité.

Ensuite, le conseiller Richard Deschamps prend la parole et remercie la conseillère Josefina Blanco pour son éloquente présentation ainsi que les interventions des autres conseillers. Il croit entre autres à la nécessité de soutenir les CEP sur le plan de l'éducation, mais aussi en ce qui a trait à l'équité sociale, car c'est un facteur déterminant pour favoriser le lien avec la communauté. M. Deschamps souligne aussi l'importance de ces centres qui agissent pour mieux intégrer les personnes immigrantes, mais aussi qu'ils sont essentiels pour toutes personnes qui vivent des situations économiques difficiles. En guise de conclusion, il ajoute son nom à titre d'appuyeur à cette Déclaration et invite l'Administration à faire un lien entre cette Déclaration et la francisation notamment.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Benoit Langevin, la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier, et les conseillers Craig Sauvé et Richard Deschamps pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM22 0547

Déclaration en vue de l'adoption de pratiques alimentaires durables pour faire face à l'urgence climatique

Attendu que la Déclaration du C40 relative aux bonnes pratiques alimentaires vise à promouvoir et à préserver la santé des citoyennes et des citoyens du monde entier, tout en protégeant la planète;

Attendu que l'urgence climatique contraint les gouvernements à influencer favorablement les choix de consommation de la population afin d'atteindre l'objectif fixé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C;

Attendu que le dernier rapport du GIEC affirme que nous devons repenser notre façon de consommer et ce, jusque dans notre assiette, en incitant la population et les autorités à réfléchir rapidement à leurs choix alimentaires, notamment en privilégiant une diète davantage végétale et en réduisant les distances parcourues, ainsi que le gaspillage alimentaire;

Attendu que l'élevage d'animaux dans le but d'obtenir leur viande occupe environ 30 % de la surface de la terre et contribue à 18 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre;

Attendu que les recherches démontrent que, sans changements substantiels, les émissions de gaz à effet de serre du secteur alimentaire augmenteront de 38 % d'ici 2050;

Attendu qu'en évitant le gaspillage et en adoptant un régime alimentaire durable, nous pourrions réduire de plus de 60 % les émissions mondiales de gaz à effet de serre issues de notre alimentation;

Attendu que la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires constitue un engagement important de la Déclaration du C40 et que, dans son Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025, la Ville de Montréal a pris un engagement de réduire de 50 %, d'ici 2025, le gaspillage alimentaire sur son territoire;

Attendu que Montréal est déjà une capitale mondiale en matière d'agriculture urbaine et que la Ville de Montréal s'est donné des objectifs ambitieux pour poursuivre le travail, grâce à la Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026;

Attendu que la Ville de Montréal soutient le Défi GESTes, qui vise à engager les jeunes de 13 à 17 ans à réduire leur impact carbone. Pour le premier Défi, en 2022, les jeunes ont choisi le sujet de la réduction de l'empreinte carbone de leur alimentation via le remplacement de protéines. Ce défi a permis, en un mois, d'éviter l'émission de près de 1,5 tonne de GES liés aux habitudes alimentaires;

Attendu que tous les espaces de restauration d'Espace pour la vie offrent, depuis 2020, des plats 100 % végétaliens et que cela leur a valu le prix Coup de cœur, culture et transition écologique, lors du gala du Conseil régional de l'environnement de Montréal, tenu le 3 mai 2022;

Attendu que Barcelone, Copenhague, Guadalajara, Lima, Londres, Los Angeles, Milan, Oslo, Paris, Quezon City, Séoul, Stockholm, Tokyo et Toronto ont adhéré à la Déclaration du C40 relative aux bonnes pratiques alimentaires (*C40 Good Food Cities Declaration*);

Attendu que ces villes utiliseront leur pouvoir d'achat pour changer le type de nourriture achetée par leurs services et faire adopter des politiques qui permettront à toutes et à tous d'accéder à de la nourriture produite avec de faibles émissions de carbone. Ils prendront également des mesures pour réduire le gaspillage et la perte de nourriture.

Il est proposé par Mme Marianne Giguère

appuyé par Mme Marie-Andrée Mauger

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal adhère à la Déclaration du C40 relative aux bonnes pratiques alimentaires (*C40 Good Food Cities Declaration*);
- 2- que la Ville de Montréal s'engage à aligner ses politiques d'approvisionnement alimentaire sur le Régime alimentaire planétaire avec, idéalement, des denrées issues de l'agriculture biologique;
- 3- que la Ville de Montréal s'engage à appuyer une augmentation globale de la consommation d'aliments d'origine végétale sur son territoire, en incitant la population à choisir des régimes sains et durables;
- 4- que la Ville de Montréal, en partenariat avec le Conseil du système alimentaire montréalais, s'engage à élaborer une stratégie de mise en œuvre de la Déclaration du C40 dans une perspective inclusive et équitable;
- 5- que la Ville de Montréal s'engage à offrir un minimum de 75 % d'offre végétarienne lors des événements qu'elle organise;
- 6- que la Ville de Montréal s'engage à collaborer avec les responsables des concessions qui exploitent des espaces de restauration et qui ont des contrats avec elle, notamment dans les grands parcs, afin qu'une plus grande part de leur offre soit à base de plantes;
- 7- que l'Office montréalais de la gastronomie encourage la consommation alimentaire responsable auprès des visiteurs locaux, nationaux et internationaux, en privilégiant des lieux de consommation qui favorisent l'approvisionnement en produits locaux ou régionaux en circuit court, qui pratiquent la réduction du gaspillage alimentaire ou qui valorisent la cuisine végétarienne;
- 8- qu'une copie de cette déclaration soit transmise aux arrondissements et aux directions d'école du territoire de la Ville de Montréal afin d'encourager l'alimentation saine, locale et qui fait une plus grande place aux alternatives aux protéines animales, et d'éviter le gaspillage alimentaire.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Marianne Giguère pour la présentation de la Déclaration.

La conseillère Marianne Giguère prend la parole et mentionne notamment que la Ville de Montréal désire adhérer à la Déclaration du C40 relative aux bonnes pratiques alimentaires. Elle fait référence au dernier rapport du GIEC qui affirme que nous devons repenser notre façon de consommer, et ce, jusque dans notre assiette. Mme Giguère poursuit et présente quelques statistiques sur l'élevage des animaux à des fins de consommation humaine ainsi que sur le gaspillage alimentaire, en mettant l'emphase sur les émissions de gaz à effet de serre (GES). Mme Giguère indique que la Ville de Montréal a pris un engagement de réduire de 50 % d'ici 2025 le gaspillage alimentaire sur son territoire, et que Montréal est déjà un leader mondial de l'agriculture urbaine.

En conclusion, la conseillère Giguère souligne les initiatives d'Espace pour la vie en matière de restauration végétalienne ainsi que le soutien de la Ville au Défi GESTes. Elle souhaite que cette Déclaration soit adoptée à l'unanimité.

La présidente du conseil remercie la conseillère Mariane Giguère pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Stephanie Valenzuela.

Mme Valenzuela précise tout d'abord qu'en évitant le gaspillage et en adoptant un régime alimentaire durable, nous pourrions réduire de plus de 60 % les émissions de GES issus de notre alimentation. Mme Valenzuela poursuit et cite le rapport de la consultation publique menée par la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs qui a émis 21 recommandations sur cet enjeu. Elle souhaite que l'adhésion de la Ville de Montréal à la Déclaration C40 s'accompagne d'actions concrètes, notamment sur le traitement des invendus alimentaires encore consommables.

Pour terminer, Mme Valenzuela mentionne entre autres qu'il faut encourager la population montréalaise à adopter de saines habitudes alimentaires en tenant compte des réalités socioéconomiques de tous et toutes, et que l'approvisionnement local doit être une priorité pour la Ville dans les événements qu'elle organise.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la conseillère Stephanie Valenzuela pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM22 0548

Déclaration pour les célébrations de l'Année du jardin 2022

Attendu que Collectivités en fleurs, en collaboration avec le Conseil canadien du jardin, invite toutes les municipalités à célébrer l'Année du jardin en 2022;

Attendu que l'Année du jardin 2022 célèbre le centenaire du secteur horticole au Canada, son riche patrimoine horticole et la dynamique culture jardin d'aujourd'hui;

Attendu que les jardins et le jardinage contribuent à la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais et créent des endroits sains pour rassembler les gens;

Attendu que dès 1931, les fondateurs du Jardin botanique de Montréal, le frère Marie-Victorin et Henry Teuscher, ont innové en dotant celui-ci d'une mission sociale et éducative, en plus de sa mission scientifique, comme en témoigne cette citation extraite du Jardin botanique idéal, d'Henry Teuscher :

« Le Jardin botanique de l'avenir a une grave tâche à accomplir en aidant le citoyen déraciné à retrouver ou à conserver le lien salutaire avec la nature dont, après tout, il fait partie »;

Attendu que depuis sa création, le Jardin botanique de Montréal, considéré comme l'un des plus importants au monde, joue un rôle essentiel auprès des Montréalaises et des Montréalais, et plus largement de toutes ses visiteuses et de tous ses visiteurs, en leur donnant accès à 75 hectares de nature en plein cœur de la ville et en mettant en valeur le jardinage, l'embellissement, les aménagements écologiques ou encore l'agriculture urbaine, ainsi que leurs bénéfices pour la préservation de la biodiversité, la protection de l'environnement et la santé physique et mentale;

Attendu que Montréal est l'une des villes pionnières en agriculture urbaine communautaire au niveau mondial, que le premier programme de jardins communautaires a été adopté en 1975 et que le territoire compte actuellement une centaine de jardins communautaires qui couvrent près de 30 hectares de superficie cultivée et accueillent 8 500 jardiniers;

Attendu que la Ville de Montréal souhaite développer l'agriculture urbaine sur son territoire et que, dans cette perspective, elle a lancé une stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026 visant, notamment, à mettre à la disposition des citoyennes et des citoyens et des groupes communautaires de nouveaux espaces de jardinage, en plus de consolider ceux déjà existants;

Attendu que Montréal souhaite améliorer l'expérience citoyenne dans les jardins communautaires et collectifs et que, dans cette optique, elle investira 10 M\$ dans les 10 prochaines années afin d'aménager de nouveaux espaces cultivables et de consolider et de bonifier l'offre existante par la mise aux normes et la rénovation des installations désuètes du réseau des jardins communautaires et collectifs publics.

Il est proposé par Mme Caroline Bourgeois

appuyé par Mme Marie-Andrée Mauger

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- proclame 2022 l'Année du jardin et célèbre la contribution du jardinage, du Jardin botanique de Montréal et des jardins communautaires et collectifs en matière de bien-être, d'inclusion, de préservation de la biodiversité, de verdissement et de qualité de vie;
- 2- reconnaisse le samedi précédant la fête des Pères, le 19 juin en 2022, comme la Journée du jardin à Montréal et legs de l'Année du jardin 2022 du Canada;
- 3- s'engage à être une Ville amie du jardin, qui appuie le développement de sa culture du jardin et est fière d'avoir comme richesses le Jardin botanique de Montréal et le grand réseau des jardins communautaires et collectifs, lesquels invitent les citoyennes et les citoyens à passer à l'action pour mener à bien la nécessaire transition écologique;
- 4- invite toutes les municipalités du Canada à proclamer et à promouvoir l'Année du jardin 2022 dans leurs municipalités respectives, et qu'une copie de cette déclaration soit transmise à la Fédération canadienne des municipalités (FCM), à cette fin.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Caroline Bourgeois.

D'entrée de jeu, la conseillère Bourgeois mentionne que les municipalités canadiennes ont été invitées à célébrer l'Année du jardin et qu'à titre de responsable d'Espace pour la vie au comité exécutif, elle s'est sentie interpellée par cette invitation, alors que le jardinage prend une grande place dans nos vies et nos institutions, notamment avec les jardins communautaires, le Jardin botanique de Montréal ou même à la maison.

Mme Bourgeois poursuit et souligne les multiples bienfaits des jardins qui, en plus d'embellir le cadre de vie, constituent aussi un élément essentiel à la transition écologique, ayant un impact positif notamment sur l'environnement et la santé publique. Mme Bourgeois précise que la Ville de Montréal a mis de l'avant plusieurs politiques qui soutiennent la pratique du jardinage. Elle ajoute qu'au mois de mars dernier la Chambre des communes a reconnu l'année 2022 comme Année du jardin.

En conclusion, la conseillère Bourgeois nous invite à visiter le Jardin Botanique de Montréal, une institution de l'Est de Montréal.

La présidente du conseil remercie la conseillère Bourgeois pour sa présentation et cède la parole au conseiller Stéphane Côté.

M. Côté indique qu'à l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, près de la moitié de l'île Bizard est zonée agricole, dont certaines terres demeurent toujours en exploitation professionnelle et artisanale; on peut y retrouver notamment du maïs sucré et des fèves; et une autre partie de l'île est composée d'un parc-nature où une faune et une flore diversifiées sont présentes.

M. Coté rappelle que le gouvernement du Québec, en collaboration avec la Ville de Montréal, a choisi l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève pour établir le premier paysage humanisé au Québec, et que des discussions sont en cours avec les élus de l'arrondissement afin d'agrandir ce paysage humanisé et de mieux protéger les milieux humides. Le conseiller Côté souligne entre autres la fragilité de l'écosystème à préserver à l'île Bizard qui attire des touristes de partout.

En terminant, le conseiller Côté indique que de nombreuses terres agricoles de son arrondissement sont vendues à des promoteurs immobiliers et que, dans l'attente d'un possible dézonage, ces derniers interdisent aux producteurs agricoles de cultiver leurs terres. Aussi, M. Côté interpelle l'Administration afin de trouver des outils légaux ou autres pour que les terres agricoles locales puissent continuer à être exploitées et qu'elles soient protégées de la spéculation.

Adopté à l'unanimité.

15.04

À 16 h 08, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0549

Exercer l'option de prolongation pour une période de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 130 689,27 \$, taxes et contingences incluses, pour le service d'entretien sanitaire du bâtiment administratif et d'ingénierie du complexe Atwater dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien ménager Vimont inc. (CE19 1556), majorant ainsi le montant total de 401 234,01 \$ à 531 923,28 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, à compter du 23 octobre 2022 et autoriser une dépense additionnelle de 127 501,73 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien sanitaire du bâtiment administratif et d'ingénierie du complexe Atwater dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien ménager Vimont inc. (CE19 1556), majorant ainsi le montant total de 401 234,01 \$ à 531 923,28 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 187,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Service d'entretien ménager Vimont inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1224473001
80.01 (20.01)

CM22 0550

Exercer la seconde option de prolongation pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2023 et autoriser une dépense additionnelle de 440 526,72 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement dans le cadre des contrats accordés à Paysagiste Solarco inc. (Lot 1) et 178001 Canada inc./Groupe Nicky (Lot 2) (CG19 0470), majorant ainsi le montant total des contrats de 1 321 580,15 \$ à 1 762 106,87 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la seconde option de prolongation pour une période d'un an, soit du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2023 et d'autoriser une dépense additionnelle de 440 526,72 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement dans le cadre des contrats accordés à Paysagiste Solarco inc. (Lot 1) et 178001 Canada inc./Groupe Nicky (Lot 2) (CG19 0470), majorant ainsi le montant total des contrats de 1 321 580,15 \$ à 1 762 106,87 \$, taxes incluses;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Paysagiste Solarco inc.	Lot 1	294 152,04 \$
178001 Canada inc./Groupe Nicky	Lot 2	146 374,68 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1221543002
80.01 (20.02)

CM22 0551

Approuver un projet d'addenda No 8 au contrat avec ESIT Canada Services aux Entreprises Cie se rapportant à la maintenance, l'entretien et le support du Système de Gestion des Interventions (CG20 0010) (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface SAC, pour une dépense additionnelle de 532 909,13 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 40 020 498,21 \$ à 40 553 407,34 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'addenda n° 8 au contrat conclu avec ESIT Canada Services aux Entreprises Cie (CG06 0101) se rapportant à la maintenance, l'entretien et le support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface SAC, pour une dépense additionnelle de 532 909,13 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 40 020 498,21 \$ à 40 553 407,34 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur - Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215035008
80.01 (20.03)

CM22 0552

Accorder un contrat à GFL Environmental inc. pour la réception, tri, conditionnement et mise en marché pour la valorisation du bois en provenance de l'écocentre LaSalle, pour une période de 24 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 1 037 461 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19195 - (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à GFL Environmental inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réception, le tri, le conditionnement et la mise en marché pour la valorisation du bois en provenance de l'écocentre LaSalle, pour une période de 24 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 037 461,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19195;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de GFL Environmental inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1225308002
80.01 (20.04)

CM22 0553

Conclure des ententes-cadres collectives avec Goodyear Canada inc. et Bridgestone Canada inc. pour la fourniture sur demande de divers types de pneus à la suite de l'adhésion de la Ville de Montréal à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour une période de 12 mois, du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 - Montant estimé de l'entente : 1 751 931,55 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une durée de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Bridgestone Canada inc.	pneu de marque Bridgestone	804 825 \$
Goodyear Canada inc.	pneu de marque Toyo	718 593,75 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 228 512,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1225382007
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0554

Accorder un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour l'acquisition des licences technologiques Oracle, pour la période du 27 mai 2022 au 26 mai 2027, pour une somme maximale de 3 129 414,01 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'acquisition des licences technologiques Oracle, pour la période du 27 mai 2022 au 26 mai 2027, pour une somme maximale de 3 129 414,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229396002
80.01 (20.06)

CM22 0555

Accorder un contrat à Axe Construction inc. pour l'exécution des travaux de restauration extérieure (toiture et boiserie) - Maison Mary Dorothy Molson, située au 9095, boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 3 242 993,26 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15732-1 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de restauration extérieure (toiture et boiserie) pour la Maison Mary Dorothy Molson, située au 9095, boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 594 394,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15732-1;
- 2- d'autoriser une dépense de 389 159,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 259 439,46 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Axe Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227055001
80.01 (20.07)

CM22 0556

Accorder un contrat à Parfait Électrique inc. FASRS Proconstruction pour des travaux de décontamination et de démolition sélective dans le futur site transitoire principal des centres d'appels 9-1-1 - Dépense totale de 645 492,64 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15818 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Parfait Électrique inc. FASRS Proconstruction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la démolition et la décontamination pour le futur centre d'appels transitoire principal du 9-1-1, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 537 910,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15818;
- 2- d'autoriser une dépense de 107 582,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences.

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228141001
80.01 (20.08)

CM22 0557

Approuver un projet d'addenda #1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (CG21 0363), afin d'ajuster la durée du projet au contexte engendré par la pandémie, sans aucun changement aux montants des soutiens financiers prévus

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'addenda #1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (CG21 0363), afin d'ajuster la durée du projet au contexte engendré par la pandémie, sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues.

Adopté à l'unanimité.

1227019001
80.01 (20.09)

CM22 0558

Accorder un contrat à Les excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Sainte-Catherine-Atateken, entre le boulevard De Maisonneuve et l'avenue Papineau - Dépense totale de 5 995 564,99 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public CP21018-182302-C (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder à Les excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation du collecteur Sainte-Catherine-Atateken entre de Maisonneuve et Papineau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 996 304,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP21018-182302-C;

2- d'autoriser une dépense de 999 260,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227482007
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0559

Accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), fournisseur unique, pour la réalisation de services professionnels intégrés au contrat no. 408410, pour des travaux de réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN, dans l'arrondissement de Saint-Laurent (CG22 0115), pour une somme maximale de 642 379,36 \$, taxes incluses, en vertu de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* de Transport Canada

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN), fournisseur unique, pour la réalisation de services professionnels intégrés au contrat 408410, pour une somme maximale de 642 379,36 \$, taxes incluses, en vertu de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* de Transport Canada;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227000003
80.01 (20.11)

CM22 0560

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Système Énergie TST inc. pour la réalisation d'études de capacité géothermique, pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une période de trois ans, sans option de prolongation, pour une somme maximale de 992 318,45 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-18214 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, avec Système Énergie TST inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour la réalisation, sur demande, d'études de capacité géothermique pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI), pour une somme maximale de 856 653,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18214;
- 2- d'autoriser une dépense de 85 665,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 50 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Système Énergie TST inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1227541001
80.01 (20.12)

CM22 0561

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 36 mois, avec une option de deux prolongations de douze mois, avec Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (contrat 5) et Solmatech inc. (contrat 6), pour le suivi de la traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre de projets d'infrastructures et d'aménagement - Dépense totale de 1 153 463,36 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19190 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure deux ententes-cadres, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour assurer le suivi de la traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre de projets d'infrastructures et d'aménagement pour les services centraux et les arrondissements, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19190, jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires avec une option de prolongation d'un an, reconductible deux fois;

Firme	Somme maximale	Contrat
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	487 007,66 \$	5
Solmatech inc.	561 595,39 \$	6

- 2- d'autoriser une dépense de 104 860,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. et Solmatech inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Mme Rossi prend la parole et rappelle de s'adresser à la présidence lors des débats et des interventions. Mme Musau Muele la remercie pour ce rappel.

Adopté à l'unanimité.

1227231048
80.01 (20.13)

CM22 0562

Exercer l'option de la première prolongation, sans budget additionnel, pour les lots 1, 2, 4 et 5, et autoriser une dépense additionnelle de 319 105,23 \$, taxes incluses, pour le lot 3, pour la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunication, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec ITI inc. (anciennement Pro-Contact inc.) (CG19 0304), majorant ainsi le montant total du contrat de 918 337,92 \$ à 1 237 443,15 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première année de prolongation sans budget additionnel pour les lots 1, 2, 4 et 5, et autoriser une dépense additionnelle de 319 105,23 \$, taxes incluses, pour le lot 3, pour la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunication, dans le cadre des ententes-cadres accordées à la firme Informatique ITI inc. (CG19 0304) (anciennement Pro-Contact inc.), majorant ainsi le montant total du contrat de 918 337,92 \$ à 1 237 443,15 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228113001
80.01 (20.14)

CM22 0563

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « Le Retour à l'école » (Montréal), pour la propriété située au 2919, rue de Bellechasse, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 34 ans, soit du 3 mai 2034 jusqu'au 3 mai 2068, dont la rente annuelle sera de 7 600 \$ - La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 4 310 000 \$, pour la période de la prolongation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « Le Retour à l'école » (Montréal), pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 34 ans, soit du 3 mai 2034 jusqu'au 3 mai 2068, pour la propriété située au 2919, rue de Bellechasse, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constituée du lot 2 170 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 6 043 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de modification de l'emphytéose, pourvu que cet acte dans sa forme finale soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet et à la condition que la coopérative d'habitation Le Retour à l'école ait remis à la Ville la confirmation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à l'effet qu'elle consent à la Coopérative d'habitation « Le Retour à l'école » (Montréal) un prêt hypothécaire dont la période de l'amortissement est d'au plus 40 ans, tel qu'inscrit au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1226037001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0564

Approuver l'intervention de la Ville de Montréal par laquelle elle renonce en faveur de Fondation Les Petits Rois à son droit de préemption sur un immeuble constitué du lot 6 424 345 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle sud-ouest de l'avenue Isabella et de la rue Lavoie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, vendu par Société d'habitation du Québec à Fondation Les Petits Rois

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'intervention de la Ville de Montréal par laquelle elle renonce en faveur de Fondation Les Petits Rois à son droit de préemption sur un immeuble constitué du lot 6 424 345 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle sud-ouest de l'avenue Isabella et de la rue Lavoie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, vendu par Société d'habitation du Québec à Fondation Les Petits Rois, le tout sujet aux conditions et stipulations mentionnées au projet d'acte de vente;
- 2- d'autoriser le fonctionnaire de niveau A du Service de l'habitation à signer l'acte de vente entre Fondation Les Petits Rois et Société d'habitation du Québec, à titre d'intervenant, pour et au nom de la Ville de Montréal, à la condition qu'une convention de contribution financière, dans le cadre de l'Initiative pancanadienne pour la création rapide de logements (ICRL), ait été préalablement signée entre la Ville de Montréal et la Fondation Les Petits Rois, pour la réalisation de son projet.

Adopté à l'unanimité.

1225840001
80.01 (20.16)

CM22 0565

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin, pour une période de 40 ans, à compter du 1^{er} mars 2022, un terrain faisant partie du lot 3 936 657 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 306 mètres carrés (emprise), ainsi qu'une autre partie du même lot d'une superficie de 963 mètres carrés (aire de chantier), pour une période de deux ans, à compter de la même date, en lien avec le projet de reconstruction du ponceau Maurice-Duplessis et son maintien au-dessus du ruisseau De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour un loyer total de 4 599 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin, pour une période de 40 ans, à compter du 1^{er} mars 2022, un terrain faisant partie du lot 3 936 657 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 306 mètres carrés (emprise), ainsi qu'une autre partie du même lot d'une superficie de 963 mètres carrés (aire de chantier), pour une période de deux ans, à compter de la même date, en lien avec le projet de reconstruction du ponceau Maurice-Duplessis et son maintien au-dessus du ruisseau De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour un loyer total de 4 599 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail,
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1225941004
80.01 (20.17)

CM22 0566

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal, pour une période de 40 ans, à compter du 1^{er} mars 2022, un terrain faisant partie du lot 1 055 907 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 323 mètres carrés (emprise), ainsi qu'une autre partie du même lot d'une superficie de 1 377 mètres carrés (aire de chantier), pour une période de deux ans, à compter de la même date, en lien avec le projet de reconstruction du ponceau Maurice-Duplessis et son maintien au-dessus du ruisseau De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour un loyer total de 4 599 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord de-l'Île-de Montréal, pour une période de 40 ans, à compter du 1^{er} mars 2022, un terrain faisant partie du lot 1 055 907 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 323 mètres carrés (emprise), ainsi qu'une autre partie du même lot d'une superficie de 1 377 mètres carrés (aire de chantier), pour une période de deux ans, à compter de la même date, en lien avec le projet de reconstruction du ponceau Maurice-Duplessis et son maintien au-dessus du ruisseau De Montigny, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour un loyer total de 4 599 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1225941005
80.01 (20.18)

CM22 0567

Accorder un soutien financier non récurrent de 600 000 \$ à Esplanade afin d'assurer son fonctionnement et la mise en œuvre de deux volets de son plan d'action, pour une durée de quatre ans de 2022 à 2025 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 600 000 \$ à Esplanade Montréal afin d'assurer son fonctionnement et la mise en œuvre de deux volets de son plan d'action pour la période 2022-2024;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1225008001
80.01 (20.19)

CM22 0568

Accorder un soutien financier d'un montant maximal de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 28^e édition de la Conférence de Montréal, qui aura lieu du 11 au 13 juillet 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximal de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal dans le cadre de l'organisation de la 28^e édition de la Conférence de Montréal qui aura lieu du 11 au 13 juillet 2022;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228468001
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0569

Autoriser une dépense additionnelle de 1 403 637,80 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs », dans le cadre du contrat accordé à ITR Acoustique MTL inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0042), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 761 223,10 \$ à 12 164 860,89 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 403 637,80 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs », dans le cadre du contrat accordé à ITR Acoustique MTL inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0042), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 761 223,10 \$ à 12 164 860,89 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228009002
80.01 (20.21)

CM22 0570

Autoriser une dépense additionnelle de 136 337,36 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », dans le cadre du contrat accordé à HVAC inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 093 019,94 \$ à 8 229 357,30 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 136 337,36 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », dans le cadre du contrat accordé à HVAC inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 093 019,94 \$ à 8 229 357,30 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228009004
80.01 (20.22)

CM22 0571

Autoriser une dépense additionnelle de 1 316 647,71 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », dans le cadre du contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 716 395,08 \$ à 17 033 042,79 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 316 647,71 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », dans le cadre du contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 716 395,08 \$ à 17 033 042,79 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228009005
80.01 (20.23)

CM22 0572

Autoriser une dépense additionnelle de 165 553,94 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total du contrat de 794 658,91 \$ à 960 212,85 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 165 553,94 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total du contrat de 794 658,91 \$ à 960 212,85 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219057020
80.01 (20.24)

CM22 0573

Autoriser une dépense additionnelle de 92 059,84 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 683 947,76 \$ à 776 007,60 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 92 059,84 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 683 947,76 \$ à 776 007,60 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228009006
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0574

Autoriser une dépense additionnelle de 657 657 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 890 690,54 \$ à 10 548 347,54 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 657 657 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 890 690,54 \$ à 10 548 347,54 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228009003
80.01 (20.26)

CM22 0575

Autoriser une dépense additionnelle de 224 899,64 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 335 426,63 \$ à 2 560 326,28 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 224 899,64 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 335 426,63 \$ à 2 560 326,28 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228009001
80.01 (20.27)

CM22 0576

Autoriser une dépense additionnelle de 5 285 624,89 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 13 701 506,39 \$ à 18 987 131,28 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 285 624,89 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 13 701 506,39 \$ à 18 987 131,28 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention de modification numéro 2 entre la Ville de Montréal et Pomerleau inc., à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227737001
80.01 (20.28)

CM22 0577

Approuver l'Addenda 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Jalon Mtl (CG21 0361) afin de modifier la date de terminaison de la convention au 31 janvier 2025 au lieu du 28 février 2023 et de réduire le montant maximal du soutien financier à 1 235 000 \$ au lieu de 1 954 667 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'Addenda 1 à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et Jalon Mtl (CG21 0361);
- 2- de modifier la date de terminaison de la convention au 31 janvier 2025;
- 3- de réduire le montant maximal de la contribution financière à 1 235 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

1229472001
80.01 (20.29)

CM22 0578

Approuver l'Addenda 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Fabrique des Mobilités Québec (CG20 0382) afin de prolonger la durée de la convention initiale au 28 février 2023 au lieu du 31 octobre 2022 / Accorder un soutien financier additionnel de 390 000 \$ portant le montant maximal du soutien financier à 1 482 000 \$, et d'ajouter des livrables au projet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'Addenda 1 à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et la Fabrique des Mobilités Québec (CG20 0382);
- 2- de modifier la date de terminaison de la convention au 28 février 2023;
- 3- d'augmenter le montant maximal de la contribution financière à 1 482 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

1229472002
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0579

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Centre agricole JLD inc. (lot 1) et Brandt tracteur (lot 2) pour la fourniture de pièces et service d'entretien, de réparation mécanique pour les équipements de marque John Deere des ateliers mécaniques de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois avec deux possibilités de prolongation de 24 mois - Montant estimé des ententes : 6 777 429,02 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-19076 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 36 mois par lesquelles Centre agricole JLD inc., seul soumissionnaire conforme pour le lot 1 et Brandt Tracteur, seul soumissionnaire conforme pour le lot 2, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de pièces et service d'entretien, de réparation mécanique pour les équipements de marque John Deere, pour une somme maximale de 1 717 782,76 \$ (lot 1), taxes incluses, et de 4 175 628,78 \$ (lot 2), taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19123;
- 3- d'autoriser une dépense de 884 012,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Centre agricole JLD inc. et de Brandt Tracteur;

- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229446004
80.01 (20.31)

CM22 0580

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour les travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie, de massifs de la Commission des services électriques de Montréal et Bell Canada dans la rue De Champlain, entre la rue Sherbrooke Est et la rue La Fontaine - Dépense totale de 24 041 102,75 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10376 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie, de massifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et de Bell-Canada dans la rue De Champlain, entre la rue Sherbrooke et la rue La Fontaine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 20 493 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10376;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 150 039,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 398 063,70 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227651001
80.01 (20.32)

CM22 0581

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction d'une conduite d'eau principale de 600 mm dans la rue Guy, entre les rues William et Saint-Jacques, arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 065 825 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10389 - (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 600 mm dans la rue Guy, entre la rue William et la rue Saint-Jacques, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 8 217 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10389;
- 3- d'autoriser un montant de 1 232 550 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser un montant de 616 275 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1225072001
80.01 (20.33)

CM22 0582

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de voirie et d'éclairage à divers endroits de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de LaSalle, de Verdun, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 2 773 191,51 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 437410 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage à divers endroits de la Ville de Montréal dans les arrondissements de LaSalle, Verdun, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 084 941,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 437410;
- 2- d'autoriser une dépense de 312 741,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 375 508,35 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Les Entrepreneurs Bucaro inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227231031
80.01 (20.34)

CM22 0583

Accorder un soutien total de 850 000 \$ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 600 000 \$ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 250 000 \$ pour la tenue de l'événement Championnats du monde de triathlon sprint et relais mixte 2022 à Montréal, du 22 au 26 juin 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 850 000 \$ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 600 000 \$, ainsi qu'un soutien en biens et services estimé à 250 000 \$, pour la tenue des Championnats du monde de triathlon sprint et relais mixte 2022, du 22 au 26 juin 2022, dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228475003
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) et 80.01 (20.37) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0584

Ratifier l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) relative à l'octroi, par le ministère, d'une subvention de 117 146 900 \$ dans le cadre du Plan pour une économie verte (PEV) / Autoriser un budget de dépenses et de revenus additionnels de 11 714 690 \$, soit 10 % de la subvention, pour assurer la mise en œuvre, la gestion de l'entente, la coordination des parties prenantes et la reddition de compte au MELCC

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de ratifier l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) relative à l'octroi, par le ministère, d'une subvention de 117 146 900 \$ dans le cadre du Plan pour une économie verte (PEV), le tout selon les termes et les conditions stipulées à l'entente;
- 2- d'autoriser un budget de dépenses et de revenus additionnel de 11 714 690 \$ à même la subvention de 117 146 900 \$, pour assurer la gestion de l'entente, la coordination des parties prenantes et la reddition de compte au MELCC;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227350001
80.01 (20.36)

CM22 0585

Accorder un soutien financier de 2 252 136 \$ à Fondation Les Petits Rois pour la réalisation d'un projet de huit chambres, situé sur la rue Lavoie au coin de l'avenue Isabella, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre de la première phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 2 252 136 \$ à l'organisme à but non lucratif Fondation Les Petits Rois pour la réalisation d'un projet de huit chambres, situé sur la rue Lavoie à l'angle de l'avenue Isabella dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre de la première phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire pour et au nom de la Ville de Montréal et du contrat de services professionnels du notaire dont le mandat est de faire toutes les démarches requises relativement aux garanties hypothécaires en faveur de la Ville, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière, ainsi que de tout autre document requis pour donner plein effet à ladite convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1224861003
80.01 (20.37)

À 17 h, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 mai 2022
13 h**

**Séance tenue le lundi 16 mai 2022 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

Mme Valérie Plante, M. Benoit Dorais, Mme Vicki Grondin, Mme Gracia Kasoki Katahwa, Mme Vana Nazarian et Mme Magda Popeanu

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Coordinatrice – soutien au conseil municipal et au conseil
d'agglomération

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite un bon retour à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 19 h, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Manuelle Croft	Mme Émilie Thuillier	Pourquoi ne pas valoriser la qualité de l'air en ayant une mesure et une certification de celle-ci dans les bâtiments de la Ville de Montréal? / Commente les éléments de réponse et insiste sur l'information à fournir à la population lorsqu'elle visite les lieux municipaux
Tchengang-Djomo Nadriel	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Est-ce que tous les arrondissements ont tous les mêmes budgets? / Comment est planifiée la réfection de la chaussée?
Oanh Ngyen Hoang	M. Benoit Dorais (M. Robert Beaudry)	Est-ce qu'il y a des actions pour aider l'accès à des logements adaptés aux personnes avec des limitations fonctionnelles?
Daniel Roy	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Est-ce qu'il y aura de la surveillance cet été afin de garder les trottoirs dégagés notamment en ce qui a trait aux terrasses sur les rues piétonnes? / Souligne les actions bénéfiques de l'été dernier
Blandine Tongkalo	M. Benoit Dorais (M. Robert Beaudry)	Maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence - Est-ce que la Ville peut mettre en place les moyens nécessaires afin de respecter les délais imposés par le gouvernement du Québec?
Suzanne Beaupré	Mme Magda Popeanu (Mme Émilie Thuillier)	Est-ce que l'on peut trouver un autre moyen que le téléphone pour répondre aux demandes du public malentendant lorsqu'il y a un commentaire ou une plainte formulé aux bureaux d'Accès Montréal? / Demande un suivi concernant une plainte portant sur l'herbe à poux près de chez elle.
Julie Poisson	Mme Valérie Plante (Mme Marianne Giguère) (Mme Sophie Mauzerolle)	Pourquoi n'y a-t-il pas davantage de feux sonores sur la rue Saint-Denis notamment dans le Quartier latin? / Pourrait-il y avoir davantage de lignes jaunes sur les rues?

À 19 h 33,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions du public de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Gaëlle Fedida	M. Benoit Dorais (M. Robert Beaudry)	Est-ce que l'Administration peut s'engager à libérer les maisons d'hébergement des victimes de violence conjugale de certains frais comme les taxes municipales? / Est-ce que la Ville de Montréal va exonérer les maisons d'hébergement d'une partie de leurs taxes foncières?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Marc Poulin	M. Alex Norris	Quelles sont les balises d'application sur la Politique de zéro tolérance en matière de discrimination? / Questionne cette Politique en faisant référence aux cas mettant en scène Mmes Pollack et Patreau à l'arrondissement d'Outremont
Maude Massicotte	Mme Dominique Ollivier (M. François Limoges)	Demande que la sécurité des piétons soit améliorée à l'angle des rues Rachel et Préfontaine Est / Suggère un feu de circulation à cet endroit
Théodore Dranias	M. Craig Sauv�	Aimerait savoir pourquoi son permis de terrasse a �t� refus� cette ann�e sur la rue William dans Griffintown? / Aimerait plus d'explications sur cette d�cision en lien avec un exemple dans la Petite-Italie

  19 h 50, la pr sidente du conseil fait la lecture de 20 questions re ues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montr al. Toutes les questions re ues par  crit par le public sont d pos es aux Archives, avec la liste des documents d pos s de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous   partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montr al apparaissent comme elles ont  t  re ues, sans r vision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>�</u>	<u>Objet</u>
Lenore Herrem	Mme Josefina Blanco	What were the results of the Forum on gun violence that happened at the end of March? What were the findings, and what actions will be taken?
Eli Tareq El Bechelany-Lynch	Mme Val�rie Plante (M. Luc Rabouin)	La cl�ture Goldmanco Inc. qui a �t� �rig�e en 2020 � l'intersection de Milton et Parc a d�plac� de nombreuses personnes en situation d'itin�rance dans ce quartier, et a m�me entra�n� au moins un d�c�s, en for�ant les gens � se rapprocher de la circulation venant en sens inverse. Maintenant que la cl�ture a finalement �t� d�mont�e, la communaut� de Milton Parc est plus s�curitaire et plus d�tendue. La Ville peut-elle s'engager � veiller � ce qu'aucune autre cl�ture d'entreprise prot�g�e par la police ne soit �rig�e � ce coin, ou dans toute autre zone � proximit� o� les gens se rassemblent et s'abritent ?
Zackary Derrick	M. Alain Vaillancourt	In the March meeting, you mentioned that the Forum on gun violence was one thing that was being done to address what you've described as a problem with weakened non-policing institutions in Montreal. Aside from the Forum, what are your strategies to address this glaring issue?
Jessica Quijano	M. Alain Vaillancourt	Une enqu�te de VICE News, publi�e en avril, a r�v�l� que les services de police canadiens arr�tent de mani�re disproportionn�e les personnes noires et autochtones pour des infractions li�es � la drogue. Les personnes noires et autochtones ont 6 � 8 fois plus de risques d'�tre arr�t�s pour des accusations de drogue qu'une personne blanches. Alors que les services de police de tout le Canada ont fourni des donn�es pour l'enqu�te, le SPVM a refus�. �tes-vous d'accord qu'il est dans l'int�r�t du public de savoir qui le SPVM arr�te pour des

(SUITE) accusations de drogue ?
Allez-vous demander au SPVM de divulguer ces données ?

Chloé Larouche-Desmeules	M. Pierre Lessard-Blais	Est-ce que l'entreprise Ray-Mont Logistiques a soumis de nouveaux plans pour l'implantation de sa plateforme intermodale de transbordement de marchandises agricoles pour exportation ? A-t-il fait des demandes de dérogation ?
Jann Tomaro	Mme Josefina Blanco	Quels ont été les résultats du forum sur la violence armée qui s'est déroulé fin mars ? Quelles ont été les conclusions et quelles mesures seront prises ?
Norman Sabin	Élu-e responsable (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>I would like to make a suggestion to improve traffic flow on Van Horne between MacDonald and Decarie, where everyday many cars hit red lights.</p> <p>When the traffic lights at MacDonald turn green so do those at Decarie, a green-green synchronization. Cars on Van Horne head east, pass Clanranald, McLynn, and Coolbrook, but by the time they arrive at Decarie, the light is red and they have to wait till the next green.</p> <p>Vice versa, heading west from Decarie, cars pass Coolbrook, McLynn, and Clanranald, and by the time they arrive at MacDonald the light has turned red.</p> <p>My suggestion is to change the synchro pattern to green-red. When the lights at MacDonald turn green, those at Decarie would turn red, and when cars arrive at Decarie they should get a green.</p> <p>Likewise for westbound traffic, when Decarie turns green, MacDonald would turn red, and more traffic arriving at MacDonald will get a green.</p> <p>Traffic flow will improve in both directions, with less environmental damage.</p> <p>Thanks.</p>
Moohk Hiboo	M. Alain Vaillancourt	With all the extra budget given to police in 2022, supposedly for so-called prevention, what is being done to sever the harmful relationships between youth and police, and provide genuine student supports instead?

À 20 h 05,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions du public jusqu'à 20 h 30, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Gillian Smith	M. Alain Vaillancourt	It has been reported the police used tear gas on protestors at this year's annual anticapitalist May Day protest. Tear gas is internationally classified as a chemical weapon, and is banned in warfare. There is research showing that it can increase the risk of contracting and spreading respiratory illnesses, such as COVID-19. Why is the SPVM still deploying

		(SUITE) this dangerous weapon against unarmed civilians, especially during this ongoing pandemic? Why has the City not banned the use of tear gas?
Mars Heese	M. Alain Vaillancourt	Given the acknowledged long-term and widespread problem of systemic racism, which students benefit from having agents sociocommunautaires in their schools? What is the evidence to support this?
Julien Stout	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	In the 2000's, SPCUM (now SPVM) annual reports seemed to take great pride in their fourfold policy consisting of "research, prevention, suppression and communication" regarding youth, which not only included so-called prevention workshop, but also the collecting of data on youth crime and an increase of police presence in and around schools year after year. In more recent annual reports, however, evidence of this fourfold policy disappears abruptly. So does any form of accountability regarding youth programs and police presence in schools, especially in the new, online-only format of the annual reports from 2015 and onward. Are you able to give a straightforward and informed answer on whether this recent lack of information on SPVM interventions amongst youth is democratic or justified? Is it a consequence of a change in the policies of the SPVM, especially regarding the "research", i.e. the collecting of critical data on youth regarding crime?
Sergio Joao	Mme Alia Hassan-Cournol	Quelle suite allez-vous donner aux recommandations de l'Ombudsman de Montréal faisant état d'une "crise humanitaire au cœur de la métropole"? Sous-question: Le rapport fait état de l'absence d'inclusion des "citoyens dans la recherche de solutions" et le manque d'un "porteur" "décisionnel". Considérant que la Ville s'est dotée d'un Commissaire aux personnes en situation d'itinérance et d'une équipe pour le supporter, est-ce qu'il y a lieu de revoir le rôle et responsabilités de cette équipe au sein de l'ensemble des "partenaires" afin de livrer des solutions plus rapidement, notamment en matière d'hébergement? Merci pour votre implication dédiée sur ce dossier.
Louise Toupin	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Je demeure sur l'île de Montréal (Ville Marie) et par soucis d'environnement ainsi que pour éviter les transports en commun lors de la Covid je me suis achetée il y a plus d'un an une trottinette électrique. Je me suis fait dire que c'était illegal de se promener avec sur l'île de Montreal. J'aimerais comprendre la raison de cette réglementation. De plus, la SAAQ sur son site nous dit: Depuis le 5 octobre 2018, la trottinette électrique de la marque GEEBEE est autorisée à circuler sur le réseau routier selon certaines conditions. Vraiment, c'est frustrant et surtout difficile à comprendre. Je fais de mon mieux pour être une citoyenne responsable et respectueuse des règlements mais j'aimerais comprendre le pourquoi d'une telle décision. Merci de votre réponse

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Jonathan De Luca	M. Alain Vaillancourt	Quel pourcentage d'appels à la police n'a rien à voir avec la criminalité ? Le SPVM a-t-il ces données? La Ville peut-elle effectuer une analyse des appels au 911 comme l'ont fait Edmonton et Seattle? À Edmonton, on a constaté que 46,8 % des appels au 911 n'étaient pas liés à des urgences.
Allan Matudio	M. Alain Vaillancourt	Lors de la séance du conseil du mois de mars, on nous a dit que les policiers qui patrouillent dans les écoles portent des armes à feu. L'élément de la question qui n'a pas été répondu est le suivant : dans quelles conditions peuvent-ils utiliser ces armes à feu ?
Hope Phillips	M. Alain Vaillancourt	Il a été rapporté que la police a utilisé des gaz lacrymogènes sur les manifestants lors de la manifestation anticapitaliste annuelle du 1er mai de cette année. Le gaz lacrymogène est classé internationalement comme une arme chimique et est interdit en temps de guerre. Des recherches montrent qu'il peut augmenter le risque de contracter et de propager des maladies respiratoires, telles que le COVID-19. Pourquoi le SPVM déploie-t-il encore cette arme dangereuse contre des civils non armés, surtout pendant cette pandémie en cours ? Pourquoi la Ville n'a-t-elle pas interdit l'usage des gaz lacrymogènes
Alexandre Boiteau	Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol)	Est-ce que le groupe de travail mis en place pour examiner les projets qui s'accumulent et menacent la qualité de vie des citoyens de Viauville et Guybourg a débuté ses rencontres ? Si oui où pouvons-nous obtenir des informations sur les discussions ?
Jonathan McPhedran Waitzer	M. Alain Vaillancourt (Mme Josefina Blanco)	Étant donné qu'un homme en situation d'itinérance a été récemment agressé dans le quartier chinois par au moins un policier, comme indiqué le 29 avril, que fait-on pour lutter d'urgence contre la brutalité policière dans cette ville ? Vous avez parlé d'une unité d'intervention de travailleurs sociaux qui est fonctionnel à Ville-Marie. Ces unités seront-elles créées pour d'autres quartiers et quand cela se produira-t-il?
Sarah Butler	M. Alain Vaillancourt	Le Devoir a rapporté, en date du 25 avril, que les policiers de Saint-Michel visitent les écoles secondaires et les patrouillent tous les jours, mais visitent aussi les écoles primaires. Compte tenu des nombreux rapports concluant que la présence de policiers armés dans les écoles peut avoir un impact sur le bien-être et le développement de tous les jeunes, en particulier les jeunes racialisés qui sont particulièrement sensibles aux impacts négatifs, veuillez expliquer pourquoi et comment cela est acceptable ?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Julie Cadieux	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Dans la conférence de presse du 2 mai dernier au sujet du REM, vous avez mentionné avoir éliminé toute la partie du projet qui n'était pas socialement acceptée. Est-ce que vous prévoyez toujours faire passer le REM de l'est de façon aérienne entre les rues Souigny et Dubuisson à 10m des maisons? Si oui, croyez-vous vraiment que c'est socialement acceptable de faire passer cette structure si proche des maisons dans un quartier totalement résidentiel?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 30. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit à l'avance afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Luis Miranda qui soulève une question de règlement en lien avec la désignation par la présidente de l'élu-e qui répond à la question accessoire du public. M. Miranda aimerait savoir en vertu de quel article du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051) un seul et unique membre du conseil peut répondre à la question accessoire ou complémentaire du public. La présidente du conseil explique qu'en vertu des articles 47 et 55 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), elle est responsable de désigner l'élu-e qui répondra à la question du public. Elle précise également que ses décisions sont basées sur l'intérêt du public de recevoir une réponse complète et cohérente, le respect du temps alloué ainsi que l'essence de cette rubrique (Période de questions du public) qui n'est pas un lieu de débat entre les membres du conseil. Elle ajoute que lorsqu'une première réponse est donnée par un membre du conseil à la question principale, la question complémentaire qui en découle est logiquement répondue par ce même élu-e. La présidente clôt le débat.

En terminant, la présidente du conseil prend note des commentaires de la conseillère Caroline Bourgeois. Plus précisément, Mme Bourgeois relève certains propos de l'intervention de M. Miranda lorsqu'il a présumé des motifs d'absence du vice-président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, en faisant allusion à son agenda bien rempli. Mme Bourgeois souhaite que les membres du conseil évitent les allusions de ce type pour justifier les absences.

À 20 h 39, le conseil reprend ses travaux.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0586

Approuver les paramètres et les modalités du Programme d'implantation de stations de recharge pour les véhicules électriques municipaux pour une période de quatre ans (2022-2026)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les paramètres et les modalités du Programme d'installation de stations de recharge pour les véhicules électriques municipaux pour une période de quatre ans (2022-2026).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1226724002
80.01 (30.01)

CM22 0587

Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis relatif au système de drainage du secteur Bridge/Bonaventure en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A-23.2 : P18-P28)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis relatif au système de drainage du secteur Bridge/Bonaventure en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A-23.2 : P18-P28) - Chaînage REM : 202+300 à 202+630 - Système de drainage;
- 2- d'autoriser la directrice du Service des infrastructures du réseau routier à signer pour et au nom de la Ville l'Avis de non objection.

Adopté à l'unanimité.

1227211014
80.01 (30.02)

CM22 0588

Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis relatif au système de drainage du secteur Bridge/Bonaventure en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A-53 : P40-P44)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis relatif au système de drainage du secteur Bridge/Bonaventure en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A-53 : P40-P44) - Chaînage REM : 203+038 à 203+300 - Système de drainage;
- 2- d'autoriser la directrice du Service des infrastructures du réseau routier à signer pour et au nom de la Ville l'Avis de non objection.

Adopté à l'unanimité.

1227211015
80.01 (30.03)

CM22 0589

Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis relatif au système de drainage du secteur Bridge/Bonaventure en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A63: P45-P46)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis relatif au système de drainage du secteur Bridge/Bonaventure en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A63 : P45-P46) - Du chaînage REM de la culée : 203+296.4 à 230+384.9;
- 2- d'autoriser la directrice du Service des infrastructures du réseau routier à signer pour et au nom de la Ville l'Avis de non objection.

Adopté à l'unanimité.

1227211016
80.01 (30.04)

CM22 0590

Autoriser le Service des finances à obtenir l'émission par Desjardins d'une lettre de crédit irrévocable au bénéfice du Ministère des Pêches et Océans Canada pour un montant maximal de 425 407,50 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'un projet compensatoire dans le cadre du contrat 463110 accordé à EBC inc. (CG22 0116), pour les travaux de construction du nouveau pont Jacques-Bizard

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le Service des finances à obtenir l'émission par Desjardins d'une lettre de crédit irrévocable au bénéfice du Ministère des Pêches et Océans Canada pour un montant maximal de 425 407,50 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'un projet compensatoire dans le cadre des travaux de construction du nouveau pont Jacques-Bizard;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier à signer le formulaire de Desjardins pour la demande d'émission de cette lettre de crédit selon les termes prévus au point 1.

Adopté à l'unanimité.

1227231050
80.01 (30.05)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0591

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 338 736 000 \$ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 338 736 000 \$, pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1229459002
80.01 (42.01)

CM22 0592

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux d'aménagement dans le parc de l'écoterritoire de la falaise

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux d'aménagement dans le parc de l'écoterritoire de la falaise », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1227900001
80.01 (42.02)

CM22 0593

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social ».

Adopté à l'unanimité.

1224334004
80.01 (42.03)

CM22 0594

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019) » (Programme Accélérer l'investissement durable - Économie sociale).

Adopté à l'unanimité.

1228383006
80.01 (42.04)

CM22 0595

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets de restaurants et bars dans le cadre de la deuxième phase du plan de soutien à la relance du centre-ville / Réserver une somme de 2 000 000 \$ pour sa mise en œuvre

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets de restaurants et bars dans le cadre de la deuxième phase du plan de soutien à la relance du centre-ville »;

2- de réserver une somme de 2 000 000 \$ pour sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

1227896002
80.01 (42.05)

À 20 h 46, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 21 h 01, le conseil reprend ses travaux.

CM22 0596**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'aménagement et à la mobilité durables (RCG 21-025)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'aménagement et à la mobilité durables (RCG 21-025) ».

Adopté à l'unanimité.

1228383005
80.01 (42.06)

CM22 0597**Approuver le Règlement R-177-3 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-177, tel que modifié par le Règlement R-177-1 autorisant un emprunt additionnel de 350 779 729 \$ pour financer le projet du prolongement de la ligne bleue afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 180 082 140 \$ et approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2022-2031 de la Société de transport de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 mai 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Règlement R-177-3 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-177, tel que modifié par le Règlement R-177-1, autorisant un emprunt additionnel de 350 779 729 \$ pour financer le projet du prolongement de la ligne bleue, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 180 082 140 \$ pour un terme maximal de 30 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme d'immobilisations (PI) 2022-2031 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227945002
80.01 (45.01)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0598

Accorder des contrats à Benco, Pièces et services / 6155227 Canada inc. (lots 1 et 6), et J. René Lafond inc. (lots 5 et 6) pour la fourniture de tracteur compact articulé à voie étroite et à poste de conduite arrière avec divers outils et pièces d'équipements - Dépense totale de 4 033 982,43 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19140 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0708;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder des contrats aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des tracteurs compacts articulés à voie étroite et à poste de conduite arrière avec divers outils et pièces d'équipements, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19140;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Benco, Pièces et services / 6155227 Canada inc.	Lot 1	195 380,01 \$
J. René Lafond inc. (2)	Lot 5 (4 appareils sur 6)	587 175,96 \$
J. René Lafond inc. (2)	Lot 6 (12 appareils sur 21)	1 676 400,36 \$
Benco, Pièces et services / 6155227 Canada inc.	Lot 6 (9 appareils sur 21)	1 495 928,25 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 79 097,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de J. René Lafond inc. et de Benco, Pièces et services / 6155227 Canada inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1225382006

CM22 0599

Accorder deux contrats à Les Équipements Plannord Itée. (lots 1 et 2) pour l'acquisition de 10 tracteurs à chenilles souples avec chasse-neige et épandeur, soit 5 pour le lot 1 et 5 pour le lot 2 - Dépense totale de 2 080 409,38 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19231 - (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0713;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun des articles, pour une période de deux ans, les commandes pour la fourniture de 10 tracteurs à chenilles souples avec chasse-neige et épandeur, pour les sommes maximales indiquées, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19231;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Lot 1 : Équipements Plannord Itée	5 tracteurs à chenilles souples avec chasse-neige et épandeur	945 640,63 \$
Lot 2 : Équipements Plannord Itée	5 tracteurs à chenilles souples avec chasse-neige et épandeur	945 640,63 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 189 128,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Équipements Plannord Itée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1229446006

CM22 0600

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie dans la rue des Sœurs-Grises, de la rue Wellington à la rue William - Dépense totale de 2 712 235,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 464910 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0716;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue des Soeurs-Grises, de la rue Wellington à la rue William, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 2 196 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 464910;
- 2- d'autoriser une dépense de 219 600 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 296 635,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1227231029

CM22 0601

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement du Programme d'intervention dans les quartiers anciens (PIQA) Champlain (projet de l'entente 83-89), pour une somme maximale de 162 841,42 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0717;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée (projet ING-054571), pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement du Programme d'intervention dans les quartiers anciens (PIQA) Champlain (projet de l'entente 83-89 - Fiche n° 24) pour une somme maximale de 162 841,42 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1220025002

CM22 0602

Accorder un contrat à Aménagement De Sousa-4042077 Canada inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR+ 2022) - Dépense totale de 1 937 077,17 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 468718 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0718;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Aménagement De Sousa-4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR+ 2022), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 682 767,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 468718;
- 2- d'autoriser une dépense de 168 276,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 86 033,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Aménagement De Sousa-4042077 Canada inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1227231032

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0603

Accorder un contrat à Les Pavages Ceka inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de déminéralisation dans la rue de Verdun, de la rue Riverview à la rue Argyle dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 881 730,92 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 471510 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0720;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage sur la rue de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 399 922,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 471510;
- 2- d'autoriser une dépense de 209 988,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 271 820,32 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Les pavages Céka inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1227231030

CM22 0604

Accorder un contrat à Cojalac inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans l'avenue de la Brunante, de l'avenue Willowdale au chemin de la Côte-Sainte-Catherine dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 4 320 306,30 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 429710 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0723;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans l'avenue de la Brunante, de l'avenue Willowdale au chemin de la Côte-Sainte-Catherine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 566 777,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 429710;
- 2- d'autoriser une dépense de 356 677,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 396 850,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Cojalac inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1227231035

CM22 0605

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement de la rue de l'Épée au sud de la rue Beaumont, pour une somme maximale de 131 839,45 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0724;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée (projet ING-295616), pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de l'avenue de l'Épée, au sud de la rue Beaumont, pour une somme maximale de 131 839,45 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1220025003

CM22 0606

Accorder un contrat à Tisseur inc. pour la réfection des structures du pont Angrignon (projet 15-19) dans l'arrondissement LaSalle - Dépense totale de 3 583 780,18 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 426011 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0725;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Tisseur inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des structures du pont Angrignon (projet 15-19) dans l'arrondissement de LaSalle, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 988 395,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 426011;
- 2- d'autoriser une dépense de 448 259,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 147 125,06 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de Tisseur inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1227000005

CM22 0607

Accorder à Mitacs, en partenariat avec l'Université de Montréal, un contrat de services professionnels de gré à gré afin de mettre en place et de coordonner le déploiement du projet Espace Intervenants dans les six territoires d'inclusion prioritaires, pour une somme maximale de 171 829 \$, taxes incluses, dans le cadre du programme Territoires d'inclusion prioritaires du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) et de l'Entente 2021-2024 entre le Ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration (MIFI) et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0730;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Mitacs inc. en partenariat avec l'Université de Montréal s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise en place et la coordination du déploiement du projet « Espace Intervenants » dans les six territoires d'inclusion prioritaires, pour une somme maximale de 171 829 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) pour le programme Territoires d'inclusion prioritaires financé par l'Entente administrative pour l'accueil 2021-2024;
- 2- d'autoriser la directrice du BINAM du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1228122001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0608

Accorder un contrat de gré à gré à Atomic 3 pour la conception et l'installation d'interventions multimédias dans le cadre de l'édition 2022 de l'événement annuel Jardins de Lumière - Dépense totale de 270 906 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0731;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Atomic 3 inc. pour la conception et la réalisation d'interventions multimédias dans le cadre de l'édition 2022 de l'événement annuel Jardins de lumière, pour une somme maximale de 270 906 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1226312002

CM22 0609

Approuver la perte de revenu d'une somme totale de 505 570,68 \$, avant les taxes, pour la période du 1^{er} août 2020 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 54 870,20 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec les loyers facturés pour l'occupation des locaux par plusieurs locataires du marché Bonsecours

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0737;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 78 417,54 \$, avant les taxes, pour la période du 1^{er} août 2020 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 10 831,29 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à 148501 Canada inc., pour l'occupation des locaux 215 et 220 au marché Bonsecours;
- 2- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 57 380,77 \$, avant les taxes, pour la période du 1^{er} août 2020 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 7 802,34 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à 9062-4438 Québec inc., pour l'occupation du local 240 au marché Bonsecours;
- 3- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 26 075,18 \$, avant les taxes, pour la période du 1^{er} août 2020 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 5 221,57 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Arts en mouvement du Québec inc., pour l'occupation du local 201 au marché Bonsecours;
- 4- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 39 727,77 \$, avant les taxes, pour la période du 1^{er} août 2020 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 169,96 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Meubles d'autrefois M.B., pour l'occupation du local 250 au marché Bonsecours;
- 5- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 20 379,12 \$, avant les taxes, pour la période du 1^{er} août 2020 au 30 avril 2021, en plus des intérêts non perçus estimés à 1 451,14 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Blond et Associés inc., pour l'occupation des locaux 270 et 275 au marché Bonsecours;

- 6- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 37 934,33 \$, avant les taxes, pour la période du 1^{er} août 2020 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 3 658,56 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Le café des arts galerie MAM inc., pour l'occupation du local 200 au marché Bonsecours;
- 7- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 47 261,00 \$, avant les taxes, pour la période du 1^{er} août 2020 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 6 872,37 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Diffusion Biplan inc., pour l'occupation du local 225 au marché Bonsecours;
- 8- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 24 836,80 \$, avant les taxes, pour la période du 1^{er} août 2020 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 3 809,04 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Diego Hilario, pour l'occupation du local 261 au marché Bonsecours;
- 9- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 69 680,72 \$, avant les taxes, pour la période du 1^{er} août 2020 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 3 529,26 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Jules Perrier Artisan inc., pour l'occupation du local 245 au marché Bonsecours;
- 10- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 44 957,85 \$, avant les taxes, pour la période du 1^{er} août 2020 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 10 112,62 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Socotrop SENC., pour l'occupation des locaux 205 et 216 au marché Bonsecours;
- 11- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 34 612,87 \$, avant les taxes, pour la période du 1^{er} mai 2021 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 1 205,49 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Gestion LCBH inc., pour l'occupation des locaux 270 et 275 au marché Bonsecours;
- 12- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 9 714,33 \$, avant les taxes, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 122,52 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Eva Amsellem, pour l'occupation des locaux 216 au marché Bonsecours;
- 13- d'approuver la perte de revenu d'une somme totale de 14 592,38 \$, avant les taxes, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 mai 2022, en plus des intérêts non perçus estimés à 84,04 \$, avant les taxes, pour cette même période, en lien avec le loyer facturé à Groupe MTLDécor inc., pour l'occupation des locaux 264 au marché Bonsecours;
- 14- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières incluses au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1214069004

CM22 0610

Approuver la prolongation et la modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à PME-ART, pour une période additionnelle de quatre ans, à compter du 1^{er} août 2022, le local numéro 410 de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 318,29 pieds carrés (29,57 mètres carrés), à des fins administratives, moyennant un loyer total de 23 928,60 \$, excluant les taxes. Le montant de la subvention représente une somme de 7 969,98 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0738;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la prolongation et la modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à PME-ART, pour une période additionnelle de quatre ans, à compter du 1^{er} août 2022, le local 410, de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 318,29 pieds carrés (29,57 mètres carrés), à des fins administratives, moyennant un loyer total de 23 928,60 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification du bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1228682001

CM22 0611

Approuver la prolongation et la modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Regroupement Québécois de la Danse, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 2023, le local numéro 440 de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 2 091,42 pieds carrés (194,30 mètres carrés), à des fins administratives, moyennant un loyer total de 73 449,84 \$, excluant les taxes. Le montant de la subvention représente une somme de 31 120,33 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0739;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver la prolongation et la modification du bail par lequel la Ville loue à Regroupement Québécois de la Danse, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 2023, le local numéro 440 de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 2 091,42 pieds carrés (194,30 mètres carrés), à des fins administratives, moyennant un loyer total de 73 449,84 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de première convention de modification du bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1228682002

CM22 0612

Approuver la deuxième prolongation du contrat de prolongation du prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Montréal, Arts Interculturels (MAI), à des fins socioculturelles, des locaux d'une superficie d'environ 14 151,08 pieds carrés (1 314,68 mètres carrés), situés dans l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une durée additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023 - La subvention immobilière est de 3 537 770 \$, pour toute la durée du prêt de local

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0740;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un projet de deuxième prolongation du contrat du prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Montréal, Arts Interculturels, pour une durée additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023, des locaux situés dans l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 14 151,08 pieds carrés (1 314,68 mètres carrés), à des fins socioculturelles, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de deuxième prolongation du contrat du prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1228682003

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0613

Approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, l'édifice situé au 201, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 1 122,5 mètres carrés, ainsi que des locaux additionnels au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 581 mètres carrés, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, moyennant un loyer symbolique total de 300 \$, auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ - La subvention immobilière représente une somme de 599 637 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0744;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de prolongation d'un bail aux termes duquel la Ville de Montréal loue au Musée des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, l'édifice situé au 201, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 1 122,5 mètres carrés, ainsi que des locaux additionnels au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 581 mètres carrés, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Cité des Hospitalières, moyennant un loyer symbolique total de 300 \$, auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail. La subvention immobilière représente une somme de 599 637 \$;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1225941001

CM22 0614

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Soundbite Medical Solutions Inc, à des fins de bureaux et de laboratoires, des bureaux d'une superficie totale de 379 mètres carrés (4 082 pieds carrés), situés au 2300, rue Alfred-Nobel, pour un terme de deux ans, à compter du 1^{er} juin 2022 jusqu'au 31 mai 2024, moyennant un loyer total de 284 785,75 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0741;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Soundbite Medical Solutions Inc., pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} juin 2022 jusqu'au 31 mai 2024, des bureaux, situés au 2300, rue Alfred-Nobel, d'une superficie totale de 379 mètres carrés (4 082 pieds carrés), à des fins de bureaux et de laboratoires, moyennant un loyer total de 284 785,75 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1228933001

CM22 0615

Accorder un soutien financier de 175 000 \$ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour l'année 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0749;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 175 000 \$ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour l'année 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1227233003

CM22 0616

Accorder un soutien financier totalisant 630 000 \$ et un soutien technique estimé à 55 000 \$ à Cité des arts du cirque pour l'organisation de la 13^e édition de Montréal Complètement Cirque, du 7 au 17 juillet 2022 / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0750;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 630 000 \$ et un soutien technique évalué à 55 000 \$ à Cité des Arts du Cirque pour soutenir la 13^e édition du festival Montréal Complètement Cirque, du 7 au 17 juillet 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1227317006

CM22 0617

Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Cité des arts du cirque pour l'organisation de la 13^e édition de Montréal Complètement Cirque, pour le projet des 3 Géants, du 7 au 17 juillet 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0751;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 300 000 \$ à Cité des Arts du Cirque pour soutenir le projet des 3 Géants, dans le cadre de Montréal Complètement Cirque, du 7 au 17 juillet 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1227317007

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0618

Accorder un soutien financier totalisant 600 000 \$ et un soutien technique estimé à 250 000 \$ à l'organisme Festival international de jazz de Montréal inc. pour l'organisation du 30 juin au 9 juillet de la 42^e édition du Festival international de jazz de Montréal (FIJM) / Approuver les deux projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0756

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 600 000 \$ et un soutien technique estimé à 250 000 \$ à l'organisme Festival international de jazz de Montréal inc. pour l'organisation de la 42^e édition du Festival international de jazz de Montréal (FIJM) qui aura lieu du 30 juin au 9 juillet;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1227317011

CM22 0619

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Orange Trafic inc., Électroméga ltée et Transelec/Common inc., pour la fourniture d'équipements de feux de circulation, pour une durée de 24 mois - Montant estimé des ententes : 7 776 166,91 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-19057 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2022 par sa résolution CE22 0798;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots d'articles, d'une durée de 24 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des équipements de feux de circulation, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19057 ;

Firmes	Lots d'articles	Montant (taxes incluses)
Orange Trafic inc.	1, 8, 11, 13	4 125 560,96 \$
Électroméga ltée	2, 9	1 220 019,68 \$
Transelec / Common inc.	4	1 134 558,45 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 825 112,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour l'entente avec la firme Orange Trafic inc.;
- 4- d'autoriser une dépense de 244 003,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour l'entente avec la firme Électroméga ltée;
- 5- d'autoriser une dépense de 226 911,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour l'entente avec la firme Transelec / Common inc.;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Orange Trafic inc., Électroméga ltée et Transelec / Common inc.;

7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1228848001

CM22 0620

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Construction DJL inc. et Construction et Pavage Portneuf inc. pour la fourniture et la livraison sur demande d'enrobés bitumineux à chaud pour les années 2022 à 2025 - Montant estimé des ententes : 7 320 101,93 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 22-19177 (Lots 1 et 2) - (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2022 par sa résolution CE22 0799;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des enrobés bitumineux à chaud pour les années 2022 à 2025, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elle, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19177 et au tableau joint des prix reçus;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Construction DJL inc.	Lot 1 (partiel)	4 545 947,74 \$
Construction DJL inc.	Lot 2	800 226 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	Lot 1 (partiel)	1 019 132,29 \$
- 3- d'autoriser une dépense de 954 795,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction DJL inc. et de Construction et Pavage Portneuf inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1227360001

CM22 0621

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour les travaux de fourniture et d'installation d'un revêtement en gazon synthétique au terrain de balle du stade Gary-Carter, situé au parc Ahuntsic dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 2 171 030,16 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-6666 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2022 par sa résolution CE22 0805;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation du revêtement en gazon synthétique au terrain de balle du stade Gary-Carter, situé au parc Ahuntsic, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 048 141,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-6666;
- 3- d'autoriser une dépense de 81 925,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 40 962,83 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Lanco Aménagement inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1228264002

CM22 0622

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Foraction inc. pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 766 083,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460543 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2022 par sa résolution CE22 0806;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 011 100 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460543;
- 3- d'autoriser une dépense de 601 110 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- d'autoriser une dépense de 153 873,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Foraction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1227231023

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0623

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 11 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 596 862,25 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 475915 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2022 par sa résolution CE22 0807;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à 11 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 997 385,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475915;
- 3- d'autoriser une dépense de 599 477,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1228848010

CM22 0624

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à neuf intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 479 907 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 475916 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2022 par sa résolution CE22 0808;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à neuf intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 899 922,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475916;
- 3- d'autoriser une dépense de 579 984,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1228848011

CM22 0625

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Loïselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gilford, Mentana, Boyer, de la Roche, de Brébeuf, de Lanaudière, Garnier et Fabre - Dépense totale de 17 594 492,91 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 313901 (4 soum.) / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 585 778,12 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au projet de la Ville et remboursables par Bell en vertu de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2022 par sa résolution CE22 0809;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gilford, Mentana, Boyer, de la Roche, de Brébeuf, de Lanaudière, Garnier et Fabre, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 691 077,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 313901;

- 3- d'autoriser une dépense de 1 477 725,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 425 690 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus de 585 778,12 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur, pour une dépense équivalente qui est remboursable par Bell en vertu de l'entente jointe en annexe;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Loïselle inc.;
- 7- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1227231024

CM22 0626

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 4 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 22 477 613,38 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 202107 (5 soum.) / Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 1 363 613,61 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2022 par sa résolution CE22 0810;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux de construction de la phase 4 du lot Jean-Talon dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 836 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 202107;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 825 400 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 816 213,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 1 363 613,61 \$ taxes, contingences et incidences incluses, pour la portion du coût des travaux à la charge de la Ville;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation inc.;

7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1229479002

CM22 0627

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 12 732 865,20 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 469516 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2022 par sa résolution CE22 0811;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 345 100,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469516;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 134 510,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 253 254,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1227231028

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.33 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0628

Accorder un contrat à Services d'entretien Alphanet inc. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté au centre-ville pour une période de six mois - Dépense totale de 360 495,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19307 - (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2022 par sa résolution CE22 0801;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Services d'entretien Alphanet inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté au centre-ville pour six mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 360 495,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19307;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1227286003

CM22 0629

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) relative au projet d'aménagement du parvis du métro Rosemont - Dépense totale de 2 491 925,39 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2022 par sa résolution CE22 0822;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) relative au projet d'aménagement du parvis du métro Rosemont;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 2 491 925,39 \$, taxes et contingences incluses, pour le coût des travaux à la charge de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1223867002

CM22 0630

Accorder une contribution financière non-récurrente de 1,85 M\$ à l'Agence de mobilité durable pour soutenir l'innovation et faire avancer la mobilité durable, de 2022 à 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2022 par sa résolution CE22 0823;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non-récurrent de 1,85 M\$ à l'Agence de mobilité durable pour soutenir l'innovation et faire avancer la mobilité durable, de 2022 à 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1227796001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0631

Approuver, en vertu du paragraphe 4 de l'article 12.1 du Règlement 02-136, la demande de démolition du bâtiment situé au 2547, boulevard Gouin Est sur le lot 1 742 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - Site du patrimoine cité de l'Ancien Village du Sault-au-Récollet avec la recommandation d'assurer la protection des arbres existants sur le site lors de la démolition et de clôturer la propriété et niveler le sol afin de rendre le terrain sécuritaire et préserver la qualité du paysage urbain après la démolition - Demande de permis no 3002581314

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0784;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la demande de démolition du bâtiment situé au 2547, boul. Gouin Est érigée sur le lot 1 742 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec la recommandation d'assurer la protection des arbres existants sur le site lors de la démolition, de clôturer la propriété, de niveler le sol afin de rendre le terrain sécuritaire et de préserver la qualité du paysage urbain après la démolition.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1229296001

CM22 0632

Accepter les offres de services des conseils d'arrondissements de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rue et de voies cyclables pour l'année 2022, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0762;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'accepter les offres de services des conseils d'arrondissements de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues et de voies cyclables pour l'année 2022, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.02 1228935002

CM22 0633

Accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2022 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0761;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2022 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Adopté à l'unanimité.

30.03 1218746003

CM22 0634

Autoriser un versement de 6 027 139,95 \$, taxes, contingences et incidences incluses à la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique afin de financer les travaux du projet de la Place Viau effectués sur un lot appartenant à la Ville, conformément à l'entente intervenue entre les parties (CM21 1121)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0771;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser un versement de 6 027 139,95 \$, taxes, contingences et incidences incluses, à la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique afin de financer les travaux du projet de la Place Viau effectués sur un lot appartenant à la Ville, conformément à l'entente intervenue entre les parties (CM21 1121);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1227227004

CM22 0635

Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2021 - volet conseil municipal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2022 par sa résolution CE22 0839;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter un budget supplémentaire de 322 424 000 \$ au PDI 2022-2031, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2021, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document présenté en pièce jointe;
- 2- de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement, les arrondissements doivent prévoir les dépenses d'opération découlant de l'ouverture du nouvel équipement, en vertu des règles de la Réforme du financement des arrondissements (RFA).

Adopté à l'unanimité.

30.05 1222689001

CM22 0636

Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2021, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation de surplus 2021 à des dossiers spécifiques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2022 par sa résolution CE22 0840;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion, dégagés de l'exercice financier de 2021 de la Ville de Montréal;

- 2- d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2021 des arrondissements, dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- 3- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 108 771,4 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et d'en autoriser les transferts;
- 4- de récupérer le déficit de 2021 des arrondissements, pour un montant de 164,7 \$ (en milliers de dollars) et de réserver du surplus libre du conseil municipal, le même montant pour couvrir la récupération future du déficit des arrondissements;
- 5- de récupérer, à partir du fonds de stabilisation des taux de redevances de la Commission des services électriques, un montant de 312,0 \$ (en milliers de dollars);
- 6- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 29 307,3 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour assurer une gestion responsable de l'endettement;
- 7- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 80 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour assurer une gestion responsable de l'endettement supplémentaire;
- 8- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 19 982,1 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, à la réserve neige;
- 9- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 4 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour couvrir les coûts des prochaines élections municipales et de transférer le montant dans le fonds réservé à cette fin;
- 10- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 17 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour le programme d'accélération de grands projets;
- 11- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 5 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour des projets d'équité territoriale;
- 12- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 7 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour des projets de mobilité;
- 13- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 15 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour la réponse à l'urgence climatique;
- 14- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 40 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour des projets en habitation;
- 15- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 5 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour les assurances collectives;
- 16- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 10 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour la réserve stratégique contre l'inflation;
- 17- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 85 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour l'équilibre budgétaire 2022;
- 18- d'autoriser le transfert d'un montant de 85 000,0 \$ (en milliers de dollars) du surplus affecté à la portion locale du déficit cumulé de l'agglomération vers les surplus non affectés;
- 19- d'adopter l'affectation du surplus des autres demandes d'affectations, pour un montant total de 8 470,9 \$ (en milliers de dollars), conformément aux informations inscrites dans le sommaire décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1226254001

À 22 h 02, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au mardi 17 mai 2022, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 mai 2022
13 h**

**Séance tenue le mardi 17 mai 2022 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, M. Benoît Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

Mme Valérie Plante, M. Éric Alan Caldwell, M. Benoit Dorais, Mme Effie Giannou, Mme Vicki Grondin, Mme Gracia Kasoki Katahwa, Mme Vana Nazarian et Mme Magda Popéanu

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Coordinatrice – soutien au conseil municipal et au conseil
d'agglomération

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

La présidente du conseil enchaîne en soulignant l'anniversaire de Montréal et en adressant ses vœux à la population :

« Il y a 380 ans aujourd'hui, Jeanne Mance et Paul Chomedey de Maisonneuve ont fondé Montréal sur un territoire autochtone millénaire. L'anniversaire de Montréal est l'occasion de souhaiter un bon anniversaire à toute la population montréalaise qu'elle soit de naissance, d'adoption ou de cœur. Comme personnes élues, poursuivons le travail pour le vivre-ensemble dans notre ville, pour mieux entendre la voix de nos concitoyennes et concitoyens. Continuons à faire de Montréal une ville ancrée dans ces centaines d'années d'histoires, tout en étant résolument tournée vers l'avenir et les défis du 21^e siècle ».

En terminant, la présidente du conseil mentionne également le 30^e anniversaire du musée Pointe-à-Callière. Elle demande ensuite un moment de recueillement.

Enfin, la présidente du conseil déclare la séance ouverte et souhaite une bonne séance à toutes et tous.

1 - Période de questions du public

À 9 h 35, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite la personne du public présente à poser sa question.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Tchengang-Djomo Nadriel	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Racisme systémique – Expose diverses situations dont un accident de la route et un stage / Aimerais connaître les solutions mises de l'avant pour les jeunes issus de l'immigration / Souhaite l'amélioration des interventions policières

À 9 h 42, la présidente du conseil fait la lecture de 20 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Fern Lou Fernandez	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	La clôture Goldmanco Inc. qui a été érigée en 2020 à l'intersection de Milton et Parc a déplacé de nombreuses personnes en situation d'itinérance dans ce quartier, et a même entraîné au moins un décès, en forçant les gens à se rapprocher de la circulation venant en sens inverse. Maintenant que la clôture a finalement été démontée, la communauté de Milton Parc est plus sécuritaire et plus détendue. La Ville peut-elle s'engager à veiller à ce qu'aucune autre clôture d'entreprise protégée par la police ne soit érigée à ce coin, ou dans toute autre zone à proximité où les gens se rassemblent et s'abritent ?
Philippe Deslongchamps	M. Aref Salem	Bonjour Mr Salem, vous vous êtes positionné publiquement pour l'acceptation générale des chiens dans le métro de Montréal. Sachant qu'un wagon de métro est beaucoup plus contigu qu'un parc de notre bel arrondissement de Saint-Laurent, comment pouvez-vous justifier que les milous et pacos de Ville Saint-Laurent ne puisse même pas mettre la patte dans les parcs, même en laisse! Ne serait-il pas temps de revoir la réglementation que notre arrondissement applique encore aujourd'hui?
Geneviève Tardif	M. Alain Vaillancourt	Bonjour, J'aimerais avoir de l'information sur l'application du Règlement sur la marche au ralenti des véhicules à moteur. Ce règlement est-il appliqué dans les faits? Des contraventions sont-elles données? Dans un esprit de transition écologique, de lutte aux changements climatique et de protection de la qualité de l'air, que fait la Ville de Montréal pour sensibiliser la population à ce règlement encore méconnu, comme je le constate chaque jour en me promenant dans nos rues? Merci pour votre attention.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Joseph Pugliese	Mme Martine Musau Muele	<p>With regards to question #32 submitted by democratique.ca inc. as follows: “Seeing that many of the Covid-19 health restrictions are now lifted in Quebec, when will the general public be permitted once again to physically attend our Montreal City Council meetings at Montreal City Hall? With the current restrictions in place regarding Montreal City Council meetings, may you please explain what science, politics, reasoning, etc, is being used (at this present time) in order to justify restricting the public from physically accessing our Montreal City Council meetings this month?” That question was electronically submitted to Montreal City Council on 03/29/ 2022. A few hours prior, it was brought to our attention that the 04/25/2022 meeting would be held in virtual mode. In light of clarity, may we please know the official date and time that the decision was made to permit public attendance at the 04/25/2022 meeting? We thank you in advance for clarifying the date and time.</p>
Jessica Barry	M. Alain Vaillancourt (Mme Josefina Blanco)	<p>Given that an unhoused man was just recently assaulted in Chinatown by at least one police officer, as reported on April 29, what is being done to urgently address police brutality in this city? You have spoken about a response unit of social workers that is functional in Ville-Marie. Will these units be created for other burroughs, and when will this happen?</p>
Marcela Huerta	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	<p>Given that many overdose deaths are due to toxic drug supply, when will the City commit resources to ensuring safe drug supply in Montreal, as opposed to pretending to solve the issue through policing, which is proven not to be effective?</p>
Josée Paiement	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	<p>Deuxième fusillade, qui a eu lieu le 23 avril, 2 fois en 3 semaines, même place, même maison. À la dernière séance, Madame Pigeon la policière, a mentionné que c’était un acte isolé, là ce ne l’est plus. Elle a mentionnée qu’il y avait une équipe de 5 policiers traitant différentes plaintes, ou étaient t’ils? Je ne suis pas satisfaite de ces réponses et plusieurs personnes sur l’île des soeurs non plus. 1- Je comprends qu’il y a enquête en cours, mais y a t’il des suspects, des arrestations, les coupables ont ils été arrêtés? Plusieurs questions sans réponses, que la population est en droit d’avoir. 2- Mais qu’est-ce que la ville attend, qu’il y ait des blessés, des morts ? 3- Est-ce que la ville peut adresser une demande pour qu’une patrouille soit en permanence à l’île des soeurs, ou engager une firme de surveillance? 4- Ces demandes doivent-elles être adressée plus haut, ou dans les médias? 5- J’aimerais savoir suite aux récents événements, quels actions ont été prises? Merci</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Yuliya Bodryzlvova	M. Luc Rabouin	<p>Bonjour.</p> <p>Est-ce que vous pouvez expliquer, pourquoi la ville maintient le cap avec le projet d'Écoparc industriel de la Grande Prairie considérant l'important manque de main d'œuvre présent et futur ? Il serait plus approprié de décontaminer les terrains pour y faire du développement résidentiel à échelle humaine, les fameux quartiers en 15 minutes. Pourquoi ne pas être visionnaire et audacieux et offrir mieux que de la cohabitation résidentielle/industrielle aux résidents des quartiers Guybourg, Haig-Beauclerk et Viauville ?</p>
Ted Rutland	M. Alain Vaillancourt	<p>Des villes partout en Amérique du Nord étudient leurs appels au 911 pour déterminer si la police est la meilleure réponse aux appels qui lui sont présentement adressés. Des villes tels que Seattle et Edmonton ont constaté qu'environ 50 % des appels actuellement dirigés à la police devraient être dirigés vers une équipe d'intervention civile.</p> <p>Au cours du mois dernier, un rapport de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques a recommandé que Montréal suive l'exemple d'autres villes et examine ses appels 911. Aussi, la directrice des communications du SPVM, Anne Chamandy, a déclaré qu'il était temps de le faire.</p> <p>Allez-vous entreprendre une étude des appels au 911 de Montréal et impliquer le public dans la détermination de la meilleure réponse aux différentes catégories d'appels ?</p>
Omer Michaud	Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol)	<p>Mme Julie Frappier, directrice générale de Mercier-Ouest Quartier en Santé (MOQS), organisme responsable de l'organisation et la tenue de l'Instance de concertation ASLP, a annoncé récemment que le dossier Raymond Logistiques (RML) ne sera plus traité par le Comité de milieu de l'Instance.</p> <p>Historiquement, l'OCPM a tenu des audiences en réponse aux préoccupations citoyennes à propos de RML. La mise sur pied de l'Instance de concertation devait être le lieu où les discussions devaient avoir lieu.</p> <p>Cette décision souhaitée par MOQS et décidée unilatéralement laisse citoyens inquiets et préoccupés par l'implantation de RML sans voix, ni lieu pour poser des questions et obtenir des informations. C'est inacceptable!</p> <p>Que ferez-vous pour nous redonner une voix ?</p>
John Cairns	Mme Caroline Bourgeois (Mme Alia Hassan-Cournol)	<p>Le boisé Steinberg est situé sur la rue Hochelaga entre les rues Viau et Dickson dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Il est menacé par plusieurs projets dans l'implantation d'un poste de transformation électrique par Hydro-Québec. En tant responsable des grands parcs et de l'est de Montréal avez-vous eu des discussions avec Hydro-Québec pour leur demander de relocaliser ce projet et ainsi préserver cet espace vert dans un arrondissement déjà hautement minéralisé ?</p>

À 10 h 05,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions du public de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Jérôme Saunier	M. Robert Beaudry	<p>Lors de la modification du Règlement 11-018, la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation a émis des recommandations.</p> <p>La première consistait à préciser les mesures pour rendre accessibles les bâtiments de huit logements et moins dont l'entrée présente une dénivellation de 600 mm par rapport au trottoir. En réponse, le comité exécutif a mandaté le Service de l'urbanisme pour établir des modifications réglementaires visant à rendre accessibles les petits bâtiments.</p> <p>La deuxième recommandation consistait à élaborer des mesures pour maximiser le nombre de résidences et de commerces de proximité accessibles, et à en promouvoir l'application dans les arrondissements. En réponse, le comité exécutif a mandaté le Service de l'urbanisme pour établir des modifications réglementaires sur l'accessibilité aux commerces de proximité existants et aux commerces de petite dimension.</p> <p>Peut-on savoir où en sont les modifications réglementaires demandées par le comité exécutif?</p>
Catherine Blanchette	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	<p>Étant donné que de nombreux décès par surdose sont dus à la présence de substances toxiques, quand la Ville engagera-t-elle des ressources pour assurer un approvisionnement sécuritaire de drogue à Montréal, au lieu de prétendre résoudre le problème par des interventions policières, qui s'avèrent inefficaces?</p>
Sebastien Proulx	Mme Sophie Mauzerolle	<p>La prolongation de la rue Souigny et la construction du boulevard Assomption-Sud entraîneront une augmentation importante de la circulation (automobiles/camions) et des GES émis à moins de 500 mètres du quartier Viauville. Où sont les études sur le nombre de véhicules qui emprunteront ces nouvelles artères et sur la quantité de GES qui seront émis ?</p>
Pierre-Luc Girard-Lauriault	M. Robert Beaudry (M. François Limoges)	<p>La rue St-Hubert est désignée comme rue partagée entre les rues Bellechasse et Jean-Talon. Le code de la sécurité routière et le guide d'aménagement du ministère exigent qu'une rue partagée soit aménagée pour indiquer clairement aux conducteurs qu'ils doivent céder le passage aux piétons. Le guide est clair que la signalisation ne doit pas être considérée comme suffisante.</p> <p>Ces aménagements sont présentement inexistantes et la rue St-Hubert a toutes les</p>

		<p>(SUITE) caractéristiques d'une rue où les véhicules ont la priorité, à l'exception de quelques traverses.</p> <p>Allez-vous ajouter les aménagements requis par le code dans un avenir proche?</p>
Selena Velasco	Mme Christine Black	Je voudrais savoir si il y aura bientôt une subvention offerte pour les produits d'hygiene feminines ecologiques aussi a Montreal-nord ?
Maxime Geraldès	M. Éric Alan Caldwell (Mme Sophie Mauzerolle)	Quelle alternative de transport structurant sera implanté avec le projet de refection de la rue Notre-Dame Est, suite à l'abandon du tronçon commun du REM de l'Est. Beaucoup de résidents sont soulagés qu'une structure arienne ne voit le jour, toutefois le manque de transport collectif est criant et nous avons l'impression qu'une fois encore, Hochelaga et Maisonneuve ne fassent partie qu'aucun plan stratégique de développement de transport. Les habitants qui vivent à proximité de Notre-Dame ne sont pas aussi proche d'une station de métro que vous pouvez l'imaginer. Les bus passent aux demi-heures et ils sont souvent coincés dans le trafic provoqué par la congestion sur Notre-Dame Est. Cette congestion autoroutière se déverse sur les rues Sainte-Catherine Est et Ontario Est. Est-ce qu'un projet de SRB, de tramway ou un autre type de transport intégré harmonieusement aux différent quartiers traversés, est envisagé avec la transformation de la rue Notre-Dame Est en Boulevard urbain?
Naakita Feldman-Kiss	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	The Goldmanco Inc. fence that was erected in 2020 at Milton and Parc displaced many people experiencing homelessness in that neighbourhood, and even led to at least one death, due to forcing people closer to oncoming traffic. Now that the fence has finally been taken down, the Milton Parc community is safer and more relaxed. Can the City commit to ensuring that no more corporate, police-protected fences are erected at that corner, or any other area nearby where people are gathering and sheltering?
Emily Brenton	M. Alain Vaillancourt	Il a récemment été signalé que, grâce à des demandes d'accès à l'information adressées aux services de police, VICE World News a compilé des données nationales sur les arrestations pour possession de drogue autre que le cannabis, classifiées par l'identification ethnoculturelle (2022). Les demandes d'accès à l'information des services de police ont été remplies dans cinq grandes villes canadiennes (Toronto, Ottawa, Saskatoon, Regina et Vancouver). Nous exigeons que le SPVM publie ces données, comme ces autres grandes villes l'ont fait.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Ginette Côté	M. Benoit Dorais (M. Alex Norris)	Le 29 mars dernier le Tribunal des droits de la personne condamnait la ville à verser 7000\$ à un citoyen victime de discrimination perpétrée par 4 élus de Projet Montréal. La lecture du jugement nous apprend également que la ville a confié à des avocats externes l'ingrate tâche de tenter de disculper l'abus de pouvoir discriminatoire de ces 4 élus de Projet Montréal. Pourquoi la ville n'a pas régler hors cours devant l'évidence des faits allégués et à combien se sont élevés les honoraires de ces procureurs externes?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 10 h 20. Elle remercie la personne du public qui a soumis sa question en se déplaçant à l'hôtel de ville et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Souhaite des explications sur les actions du chargé de projets cité dans le Rapport sur la passation et l'exécution de contrats de services professionnels par la Société de transport de Montréal étudié par le Bureau de l'inspecteur général (BIG) et souhaite comprendre comment cette situation a-t-elle pu se produire / Aimerais connaître le plan concret qui sera mis de l'avant pour corriger la situation à la Société de transport de Montréal comme exposé dans le Rapport du BIG
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Campements des personnes en situation d'itinérance – Quel est le plan d'action à court terme de l'Administration à ce sujet? / Reformule sa question en insistant sur l'aspect du leadership de l'Administration concernant cette problématique
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Pourquoi les problèmes concernant les paddocks n'ont pas été identifiés en amont? / Qui va faire la surveillance des investissements de 227 M\$ prévus au plan directeur du parc Jean-Drapeau?

À 10 h 35,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 7,5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), jusqu'à ce que les membres du conseil déjà inscrits dans la file d'attente puissent poser leurs questions.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Alba Zuniga Ramos	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Aimerait que l'Administration justifie la situation des incendies de bâtiments vacants et désaffectés dans l'arrondissement de Ville-Marie dont le dernier survenu le 12 mai dernier / Reformule sa question
Mme Stephanie Valenzuela	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Quel est le plan de gestion pour résorber le problème récurrent de débordement dans les centres de tri des matières recyclables? / Espère une solution afin d'améliorer la gestion des centres de tri

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 45.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des personnes élues et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

Le conseil reprend ses travaux en poursuivant l'étude du point 7.02.

CM22 0536 (suite)

Point 7.02 – Tenue d'un comité plénier

Dépôt du rapport annuel 2021 de la vérificatrice générale de la Ville

Un débat s'engage.

À 12 h 23, la présidente du comité plénier, Mme Nancy Blanchet, indique la levée du comité plénier et suspend les travaux pour la pause du dîner.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 mai 2022
13 h**

**Séance tenue le mardi 17 mai 2022 – 14 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

Mme Valérie Plante, M. Éric Alan Caldwell, M. Benoit Dorais, Mme Vicki Grondin, Mme Gracia Kasoki Katahwa, Mme Vana Nazarian et Mme Magda Popeanu

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Coordinatrice – soutien au conseil municipal et au conseil
d'agglomération

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à tous et à toutes et déclare la séance ouverte.

À 14 h, le conseil reprend ses travaux avec la suite de l'étude du point 7.02.

CM22 0536 (suite)**Point 7.02 – Tenue d'un comité plénier****Dépôt du rapport annuel 2021 de la vérificatrice générale de la Ville**

À 10 h 45, le mardi 17 mai 2022, le conseil reprend ses travaux sur le point 7.02 sous la présidence de Mme Martine Musau Muele.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

que le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude du rapport annuel de la vérificatrice générale pour une période de 90 minutes, et qu'il désigne Mme Nancy Blanchet pour agir à titre de présidente du comité plénier. La vérificatrice générale disposera d'une durée de 30 minutes pour présenter son rapport, les membres du conseil bénéficieront d'une période de 60 minutes pour poser des questions et ce temps de parole sera réparti comme suit :

- Projet Montréal : 33 minutes
- Ensemble Montréal : 20 minutes
- Autres élus-es : 7 minutes

À 10 h 47, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 10 h 56, Mme Nancy Blanchet déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à la vérificatrice générale, Mme Michèle Galipeau, à sa collaboratrice, Mme France Lessard, et à ses collaborateurs, MM. François Arbez et Gontran Bage. Mme Blanchet invite la vérificatrice générale à débiter sa présentation.

À 12 h 23, la présidente du comité plénier, Mme Nancy Blanchet, indique la levée du comité plénier et suspend les travaux pour la pause du dîner.

À 14 h, le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, invite la présidente du comité plénier, Mme Nancy Blanchet, à faire son rapport. Mme Blanchet indique que le comité plénier a siégé durant un peu moins de 90 minutes, 12 membres ont pris la parole pour un total de 22 questions. Elle ajoute que les travaux du comité plénier se sont déroulés correctement et elle remercie tous les membres du conseil qui sont intervenus, de même que la vérificatrice générale et son équipe.

La présidente du conseil remercie Mme Nancy Blanchet d'avoir présidé ce comité plénier et cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

Un débat s'engage.

07.02

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM22 0637

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1228944001

CM22 0638

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1220025004

CM22 0639

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis pour la réalisation de logements, notamment de logement abordables

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis pour la réalisation de logements, notamment de logement abordables », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1223867001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0640**Adoption - Règlement sur la fermeture de la ruelle située au nord-ouest de l'avenue Fernand-Forest, entre la 38^e Avenue et la 39^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture de la ruelle située au nord-ouest de l'avenue Fernand-Forest, entre la 38^e Avenue et la 39^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 25 avril 2022 par sa résolution CM22 0508;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture de la ruelle située au nord-ouest de l'avenue Fernand-Forest, entre la 38^e Avenue et la 39^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 25 avril 2022 par sa résolution CM22 0508;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0604;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture de la ruelle située au nord-ouest de l'avenue Fernand-Forest, entre la 38^e Avenue et la 39^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »;
- 2- de créer une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 6 044 914 à 6 044 918, 6 044 920, 6 044 921, 6 044 923 à 6 044 925, 6 044 926 partie, 6 044 927 à 6 044 933, 6 187 599, 6 344 437 et 6 344 438 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, délimitée par les lettres YBCQRFSTKLMY, sur le plan de servitude.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1194396001

Règlement 22-024

CM22 0641**Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 8^e Avenue, entre la rue Forsyth et la rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 8^e Avenue, entre la rue Forsyth et la rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 25 avril 2022 par sa résolution CM22 0509;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 8^e Avenue, entre la rue Forsyth et la rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 25 avril 2022 par sa résolution CM22 0509;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0603;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 8^e avenue, entre la rue Forsyth et la rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »;
- 2- de créer une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie sur les lots 6 316 272, 6 316 274 à 6 316 282 et les parties de lots 6 316 271, 6 316 273 et 6 316 283, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres VUPFRSV, le tout tel qu'identifié sur le plan.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1198703001

Règlement 22-025

CM22 0642

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 23 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales » à l'assemblée du conseil municipal du 25 avril 2022 par sa résolution CM22 0510;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales » à l'assemblée du conseil municipal du 25 avril 2022 par sa résolution CM22 0510;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022, par sa résolution CE22 0611;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1223878001

Règlement 22-026

CM22 0643**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est » à l'assemblée du conseil municipal du 25 avril 2022 par sa résolution CM22 0511;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est » à l'assemblée du conseil municipal du 25 avril 2022 par sa résolution CM22 0511;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022, par sa résolution CE22 0610;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1226907001

Règlement 22-027

CM22 0644**Adoption avec changements - Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires****Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires » à l'assemblée du conseil municipal du 25 avril 2022 par sa résolution CM22 0512;

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 avril 2022 par sa résolution CM22 0512;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires » à l'assemblée du conseil municipal du 25 avril 2022 par sa résolution CM22 0512;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 avril 2022 par sa résolution CM22 0512;

Attendu qu'à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires », des modifications ont été apportées au projet de règlement aux paragraphes 5°, 10° et 17° de l'article 11 et qu'une nouvelle copie du règlement a également été distribuée;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date des 20 avril 2022 et 11 mai 2022 par ses résolutions CE22 0683 et CE22 0847;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'adopter, avec les changements apportés à l'article 11, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1222937001

Règlement 22-028

Règlement 02-002-38

CM22 0645

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) », dans le but de permettre la construction d'une école primaire par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeois et la construction d'un nouveau pavillon par l'Université de Montréal et de retirer le secteur Atlantic (zone C-12) du territoire d'application du règlement

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) », dans le but de permettre la construction d'une école primaire par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeois et la construction d'un nouveau pavillon par l'Université de Montréal et de retirer le secteur Atlantic (zone C-12) du territoire d'application du règlement, à l'assemblée du conseil municipal du 19 avril 2021, par sa résolution CM21 0458 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM21 0458 du conseil municipal lors de son assemblée du 19 avril 2021, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation entièrement en ligne a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) entre le 2 septembre 2021 et le 19 octobre 2021, annoncée au préalable par un avis public en date du 18 août 2021, sur ce projet de règlement;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'OCPM lors de son assemblée du 25 avril 2022, par sa résolution CM22 0396;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022, par sa résolution CE22 0779;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) », dans le but de permettre la construction d'une école primaire par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeois et la construction d'un nouveau pavillon par l'Université de Montréal et de retirer le secteur Atlantic (zone C-12) du territoire d'application du règlement.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1217596002

Règlement 06-069-1

CM22 0646

Motion non partisane visant la cession d'un terrain aux fins d'un projet de maison d'hébergement de femmes victimes de violence conjugale

Attendu que lors de la séance du conseil d'arrondissement d'Anjou du 1^{er} février 2022, par la résolution du CA22 12027, l'arrondissement demande que soit cédé à titre gratuit un terrain à l'organisme Transit 24 pour un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur son territoire;

Attendu que ledit terrain a été acquis par la municipalité d'Anjou;

Attendu que la Ville peut aliéner à titre gratuit les immeubles (terrains) dont elle est déjà propriétaire à un autre organisme sans but lucratif (RLRQ c. C-19, article 29.4 alinéa 3) (RLRQ c. C-11.4, article 144 alinéas 3-4);

Attendu que l'arrondissement d'Anjou depuis 2002 a déjà cédé trois terrains à des organismes sans but lucratif et des garderies (Maison des jeunes Agora Anjou et Centres de la petite enfance Bille De Verre et Bouton Éclair);

Attendu que ni la Ville de Montréal ni la Communauté métropolitaine de Montréal ne prennent part au financement du projet de Transit 24, en lien avec la compétence exclusive en matière de logement (RLRQ c. E-20001, article 29);

Attendu que la cession du terrain à Transit 24 n'entraînera aucun coût pour la Ville de Montréal;

Attendu que l'analyse concernant la viabilité du projet soumis par l'organisme est déjà en cours à la Société canadienne d'hypothèque et de logement, afin d'obtenir un financement ponctuel à la hauteur de 100 % pour la construction de l'immeuble, ainsi qu'une subvention d'exploitation supplémentaire jusqu'en 2030-2031;

Attendu que le projet a obtenu l'appui du CIUSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et que le ministère de la Santé et des Services sociaux s'est engagé à subventionner les services offerts pour cette nouvelle ressource à la hauteur de 430 555 \$ annuellement, conformément aux priorités gouvernementales en violence conjugale;

Attendu que la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* constitue une sorte de contrat social qui confirme l'engagement de la Ville à prendre des mesures spécifiques pour la sécurité des femmes, avec l'appui des partenaires, afin de prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale;

Attendu que le Plan stratégique Montréal 2030 vise entre autres à assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire, et à assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;

Attendu que Ville de Montréal s'est proclamée en 2016 « Municipalité alliée contre la violence conjugale »;

Attendu qu'il y a présentement six maisons d'hébergement de 2^e étape à Montréal en violence conjugale post séparation, pour un total de 63 unités de logement, et que ces maisons ont un taux de refus de demandes admissible de 75 % en raison du manque de places;

Attendu que l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape évalue les besoins en unités d'hébergement de 2^e étape à 200, suite au rapport;

Attendu qu'une maison d'hébergement de 2^e étape permet de répondre aux besoins des familles victimes de violence conjugale post séparation. Une évaluation du risque de blessure grave ou d'homicide conjugal ou familial par l'ex-conjoint est faite pour chaque famille. Les données statistiques démontrent que c'est exactement à ce moment que le risque d'homicide est le plus élevé;

Attendu qu'au cours des trois dernières années, le tiers des féminicides au Québec sont survenus à Montréal;

Attendu que les arrondissements ont la connaissance du milieu et sont les mieux outillés pour identifier et prioriser les besoins locaux;

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par Mme Alba Zuniga Ramos
Mme Andrée Hénault

- 1- que, compte tenu que l'ensemble des paliers gouvernementaux s'entendent sur la nécessité d'agir rapidement dans le contexte particulier lié à la violence conjugale, la Ville de Montréal :
 - reconnaisse l'analyse effectuée par les autres paliers gouvernementaux afin de réduire le dédoublement administratif et accélérer le traitement des demandes en concordance avec les priorités gouvernementales en matière de violence conjugale;
 - priorise les actions pour enrayer la violence conjugale et protéger les femmes et les enfants;
 - assure une gestion rapide du traitement des demandes afin de permettre aux organismes communautaires de bénéficier des programmes de subventions ponctuels;
 - démontre concrètement son appui aux missions des organismes communautaires et assure les services à sa population;
- 2- que la Ville de Montréal cède un terrain à titre gratuit aux organismes communautaires lorsque cela est à coût nul, notamment dans le cadre du projet Transit 24;
- 3- que la Ville de Montréal travaille de concert avec les arrondissements pour assurer le cheminement et l'analyse des dossiers.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au maire de l'arrondissement d'Anjou, M. Luis Miranda.

M. Miranda prend la parole et confirme le don du terrain à l'organisme et de certaines avancées dans le dossier; pour toutes ces raisons, et avec l'accord des conseillères Alba Zuniga Ramos et Andrée Hénault, il souhaite retirer la motion sous étude, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil remercie le maire de l'arrondissement d'Anjou pour son intervention et cède la parole à la conseillère Alba Zuniga Ramos.

Mme Zuniga Ramos prend la parole et souligne notamment l'importance d'agir rapidement pour aider les victimes de violence conjugale. Elle acquiesce à la demande du maire de l'arrondissement d'Anjou à l'effet de retirer la motion.

La présidente du conseil remercie la conseillère Alba Zuniga Ramos pour son intervention et cède la parole au maire de l'arrondissement d'Anjou, M. Luis Miranda.

M. Miranda prend la parole et retire la motion.

La présidente du conseil le remercie et déclare le point 65.01 retiré, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM22 0647

Motion de l'opposition officielle pour que l'Agence canadienne de l'eau soit implantée sur le territoire montréalais

Attendu que 20 % des réserves d'eau douce mondiales se trouvent au Canada, que le Québec possède 3 % des réserves en eau douce renouvelables de la planète, et que près de 40 % de celles-ci se concentrent dans le bassin du Saint-Laurent;

Attendu qu'en 2019, le gouvernement fédéral s'est engagé à mettre sur pied une Agence canadienne de l'eau ayant pour mission de travailler avec les provinces, les territoires, les communautés autochtones et d'autres intervenants afin de trouver les meilleures façons de veiller à la sécurité, à la propreté et à la bonne gestion des eaux du Canada et qu'il a tenu une consultation publique en ce sens en 2021;

Attendu que dans son budget 2022, le gouvernement fédéral prévoit 43,5 millions de dollars sur cinq ans et 8,7 millions de dollars par la suite à Environnement et Changement climatique Canada pour la création de la nouvelle Agence canadienne de l'eau, laquelle sera sur pied en 2022;

Attendu que l'île de Montréal est entourée au nord par la rivière des Prairies, où l'on retrouve l'aménagement hydroélectrique d'Hydro-Québec qui a un impact sur la gestion des crues printanières, au nord-ouest par le lac des Deux Montagnes et au sud par le fleuve Saint-Laurent et que cette situation géographique rend pertinente l'implantation de l'Agence canadienne de l'eau sur le territoire montréalais;

Attendu que depuis 2006, Montréal fait partie de l'Alliance des villes des Grands lacs et du Saint-Laurent (Alliance), dont la mission est de favoriser la protection et la restauration des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et se trouve donc au cœur d'une collaboration régionale en ce sens;

Attendu que la Ville de Montréal recevait en 2014 un prix de reconnaissance « Villes en route vers un développement durable » (VERDD) pour l'excellence de son bilan en matière de gestion durable des eaux municipales;

Attendu que dans un contexte où les changements climatiques s'accroissent, l'accès à l'eau potable, l'amélioration de la qualité de l'eau, la gestion des crues printanières et de l'eau de manière générale sont des enjeux fondamentaux pour la Ville de Montréal;

Attendu que l'implantation de l'Agence canadienne de l'eau sur le territoire montréalais s'inscrit parfaitement dans la philosophie de développement durable promue dans le Plan de l'eau et la Stratégie montréalaise pour une ville résiliente et que cela placera Montréal au cœur d'une collaboration et d'une gouvernance essentielles pour la gestion durable de l'eau au Québec et au Canada;

Attendu que Montréal dispose d'un bassin d'expertise sur les enjeux entourant la gestion de l'eau puisqu'elle compte plusieurs centres de recherches tels que le Centre de recherche, développement et validation des technologies et procédés de traitement des eaux, né d'un consortium regroupant Polytechnique Montréal, l'Université de Montréal, l'École de Technologie Supérieure et l'Université McGill, ou encore, le Centre des technologies de l'eau, qui est rattaché au Cégep de Saint-Laurent;

Attendu que l'implantation de l'Agence canadienne de l'eau sur le territoire montréalais aura certainement des retombées économiques positives pour Montréal, notamment par la création d'emplois;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Stephanie Valenzuela

Et résolu :

que la Ville de Montréal fasse les représentations nécessaires dès maintenant auprès du gouvernement fédéral pour que l'Agence canadienne de l'eau soit implantée sur son territoire.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, M. Alan DeSousa pour la présentation de la motion.

M. DeSousa prend la parole et met en contexte la motion. Il réfère notamment à l'engagement du gouvernement fédéral en 2019 de créer l'Agence canadienne de l'eau; celle-ci devrait voir le jour d'ici la fin de l'année 2022. Il rappelle que le Québec possède 3 % des réserves d'eau douce renouvelables de la planète, dont près de 40 % se concentrent dans le bassin du Saint-Laurent; que la candidature de la Ville de Montréal pour l'implantation de l'Agence canadienne de l'eau sur son territoire est toute indiquée puisque Montréal est une ville insulaire et elle est confrontée aux enjeux liés aux changements climatiques. Il souligne que Montréal dispose d'un bassin d'expertise dans la gestion de l'eau en comptant par exemple plusieurs centres de recherches sur son territoire. En conclusion, M. DeSousa invite l'Administration à faire les représentations nécessaires auprès des autorités concernées afin que Montréal puisse accueillir l'Agence canadienne de l'eau.

La présidente du conseil remercie le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent pour son intervention et cède la parole à la mairesse de Lachine, Mme Maja Vodanovic.

Mme Vodanovic prend la parole et mentionne que l'Administration est fière d'appuyer la motion sous étude. Puis, Mme Vodanovic précise entre autres que l'implantation de l'Agence canadienne de l'eau à Montréal aurait comme bénéfice de déterminer les grandes orientations entre les différents paliers du gouvernement en matière de la gestion et de la réglementation de l'eau. Mme Vodanovic réitère les propos de M. DeSousa concernant les nombreux défis à relever tant au niveau des infrastructures que ceux liés à la protection de la qualité de nos cours d'eau, d'où l'importance de partager une vision commune. Pour terminer, elle remercie M. DeSousa pour la motion.

La présidente du conseil remercie la mairesse de l'arrondissement de Lachine pour son intervention.

La présidente du conseil met aux voix le point 65.02 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.02

CM22 0648

Motion de l'opposition officielle favorisant la conciliation vie personnelle-travail des élus

La conseillère Christine Black et le conseiller Robert Beaudry déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.03. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que les conditions et les normes du travail ne cessent d'évoluer en matière de conciliation entre la vie personnelle et professionnelle, que les réalités sociales évoluent et que les élus qui sont parents d'enfants ou proches aidants ont besoin d'ajuster leurs obligations familiales à leur rôle de représentant auprès des citoyens;

Attendu qu'un projet-pilote instauré en 2011 a modifié la séquence habituelle du conseil municipal et que ce projet-pilote est toujours en cours 11 ans plus tard;

Attendu que la Commission de la présidence du conseil a déposé un plan de conciliation famille- travail pour les personnes élues à la séance du conseil municipal du 27 mai 2013, dont 6 des 9 recommandations ont été retenues;

Attendu qu'en 2015, la Ville de Montréal a mis sur pied un comité de travail ayant pour mandat de proposer des solutions concrètes en matière de conciliation travail-famille à l'intention des élus montréalais et à élaborer des recommandations pertinentes sur l'enjeu de la conciliation vie personnelle-travail des élus;

Attendu que le rapport du comité de travail a permis de récolter et d'analyser des données essentielles à la bonne compréhension des réalités vie personnelle-travail des élus montréalais, d'introduire la notion de « proche aidant » à la réglementation, d'introduire un congé parental et de proposer une modification des plages horaires du conseil municipal;

Attendu qu'en 2017, le Conseil des Montréalaises a émis un avis intitulé *La conciliation famille- travail : un défi de taille pour les élus.es de Montréal* mettant en lumière que l'enjeu de la conciliation vie personnelle-travail a une incidence particulièrement importante pour les femmes élues;

Attendu qu'en 2018 la Commission de la présidence a proposé trois recommandations principales quant au traitement des élus dans son rapport *Conciliation famille-travail des élu.es : Proposition de modifications au Règlement sur le traitement des membres du conseil municipal (02-039)*, à savoir d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Avis du Conseil des Montréalaises, de rémunérer le remplaçant d'un élu de manière temporaire lors d'une absence justifiée et de dégager les obligations reliées à la garde d'un enfant de toute limite d'âge comme justificatif d'absence à une assemblée;

Attendu qu'en 2019, la Commission de la présidence a déposé un rapport pour le Conseil du XXI^e siècle le 16 décembre 2019 dans lequel on retrouve quatre recommandations en matière de conciliation vie personnelle-travail et deux recommandations en matière d'horaire et de déroulement du conseil;

Attendu que l'analyse des données du sondage effectué en 2019 auprès des 103 élus indique que la majorité des répondants perçoivent la conciliation famille-travail comme un équilibre fragile à trouver dans leur situation actuelle, que les élues femmes qui ont des enfants considèrent la conciliation plus difficile que les hommes, et que les élus parents trouvent la conciliation plus difficile que les élus en général;

Attendu que 32 % des répondants au sondage effectué en 2019 ont donné des soins à un adulte aux prises avec une incapacité (physique ou mentale), une maladie chronique ou en perte d'autonomie, et que les membres sont d'avis qu'il est nécessaire d'inclure les proches aidants dans les mesures de conciliation vie personnelle-travail;

Attendu que quelques mois après le dépôt du rapport de la Commission de la présidence sur le Conseil du XXI^e siècle, la pandémie mondiale de la COVID-19 a forcé un déplacement des séances du conseil municipal en mode virtuel, et ce, de mars 2020 à avril 2022;

Attendu que dans un contexte de gestion de la pandémie et de tenue des séances du Conseil municipal en mode virtuel, le Comité exécutif n'a pas encore répondu à l'avis sur le Conseil du XXI^e siècle;

Attendu qu'il est de la prérogative du Comité exécutif de répondre aux avis des Commissions permanentes de la Ville;

Attendu que la Commission de la présidence a constaté que le principal irritant des élus demeure la tenue de séances en soirée et qu'un réaménagement de l'horaire du conseil permettrait de mieux concilier leurs obligations familiales et professionnelles;

Attendu que plusieurs autres facteurs doivent être pris en considération pour que l'horaire des séances du conseil favorise réellement la conciliation vie personnelle-famille, comme le temps de travail requis pendant la fin de semaine et le nombre de soirs où le conseil doit siéger, parmi d'autres;

Attendu qu'il est pertinent de maintenir à 19 h la période dédiée aux questions du public pour favoriser la participation citoyenne et que la volonté est de ne pas réduire le nombre d'heures du conseil municipal;

Attendu que la deuxième recommandation du rapport du Conseil du XXI^e siècle proposait :

- de modifier le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (article 20) afin d'ajuster les plages horaires du conseil municipal pour limiter les débats en soirée et terminer plus tôt les séances, sans réduire le nombre d'heures consacrées aux travaux du conseil, incluant la période de questions du public;

- de suivre le déroulement de la séquence du conseil telle qu'elle est inscrite dans l'ordre du jour;

Attendu que depuis l'élection générale du 18 novembre 2021, plus de la majorité des membres du conseil de la Ville de Montréal sont des femmes (34 femmes sur un total de 65 élus);

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par M. Aref Salem
M. Robert Beaudry
Mme Émilie Thuillier
M. Benoit Langevin
Mme Effie Giannou

Et résolu :

- 1- que le Comité exécutif de la Ville de Montréal réponde à l'avis de la Commission de la présidence sur le Conseil du XXI^e siècle, notamment en ce qui concerne la proposition d'ajuster comme suit les plages horaires du conseil municipal pour limiter les débats en soirée et terminer plus tôt les séances, sans réduire le nombre d'heures consacrées aux travaux du conseil, incluant la période de questions du public :

Horaire actuel		Horaire proposé (séance ordinaire)	
Lundi	Mardi	Lundi	Mardi
--	De 9h30 à 12h30	De 9h30 à 12h30	De 9h30 à 12h30
De 13h à 17h	De 14h à 17h	De 14h à 17h	De 14h à 17h
De 19h à 22h	De 19h à 22h	De 19h à 20h30	De 19h à 20h30

- 2- que le Comité exécutif de la Ville de Montréal réponde également à la proposition de mettre fin au projet pilote sur le déroulement de la séquence du conseil et que l'on revienne à la séquence telle qu'elle est inscrite dans l'ordre du jour;
- 3- que la réponse du Comité exécutif soit déposée au plus tard lors de la séance du conseil municipal du 19 septembre 2022.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Christine Black.

Mme Black prend la parole et présente la motion. D'entrée de jeu, Mme Black mentionne notamment que sa volonté personnelle est d'augmenter la présence des femmes en politique, et qu'actuellement, avec le retour des membres en présentiel au conseil, il est difficile de conjuguer les obligations de la vie politique et celles de la vie familiale. Mme Black donne ensuite quelques statistiques sur la conciliation travail-famille, soulignant que cette conciliation doit inclure les proches aidants. Mme Black poursuit et explique qu'à titre personnel, il s'agit d'un défi quotidien que de conjuguer les tâches de maman et de mairesse.

En conclusion, Mme Black souhaite faire adopter cette motion non partisane afin d'envoyer un message très clair pour intéresser les femmes et les hommes qui désirent s'impliquer en politique, tout en ayant une jeune famille ou tout en prenant soin d'un proche.

La présidente du conseil remercie la conseillère Christine Black et cède ensuite la parole au conseiller Robert Beaudry.

Le conseiller Robert Beaudry prend la parole et explique d'abord que pour bien servir les citoyens, il est primordial de trouver un équilibre entre les obligations de la vie personnelle et l'exercice des fonctions professionnelles liées aux personnes élues.

M. Beaudry précise, entre autres, que les situations et les besoins peuvent différer pour chacun, que ce soit à titre de proche aidant ou à titre de parent qui doit être présent pour ses enfants. En ce sens, les recommandations de la Commission de la présidence doivent être bien étudiées. M. Beaudry félicite d'ailleurs les membres de la Commission pour leur travail remarquable.

En terminant, M. Beaudry rappelle que l'arrivée de la pandémie en 2019 a changé les façons d'effectuer le travail quotidien, notamment avec la mise en place du télétravail et, à cet effet, le comité exécutif doit tenir compte de cette nouvelle réalité.

La présidente du conseil remercie M. Beaudry et cède à nouveau la parole à la conseillère Christine Black qui souligne la collaboration fructueuse avec le conseiller Robert Beaudry pour cette nouvelle version de la motion.

La présidente du conseil remercie Mme Black et cède ensuite la parole à la conseillère Effie Giannou qui donne son appui à cette motion.

Adopté à l'unanimité.

À 15 h 34, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie les membres du conseil, de même que tous ceux et celles ayant participé à la préparation de cette assemblée. Puis, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – ARTICLE 7.07

**INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
Membres du conseil municipal
Le 16 mai 2022**

Alex Norris
Sylvain Ouellet